

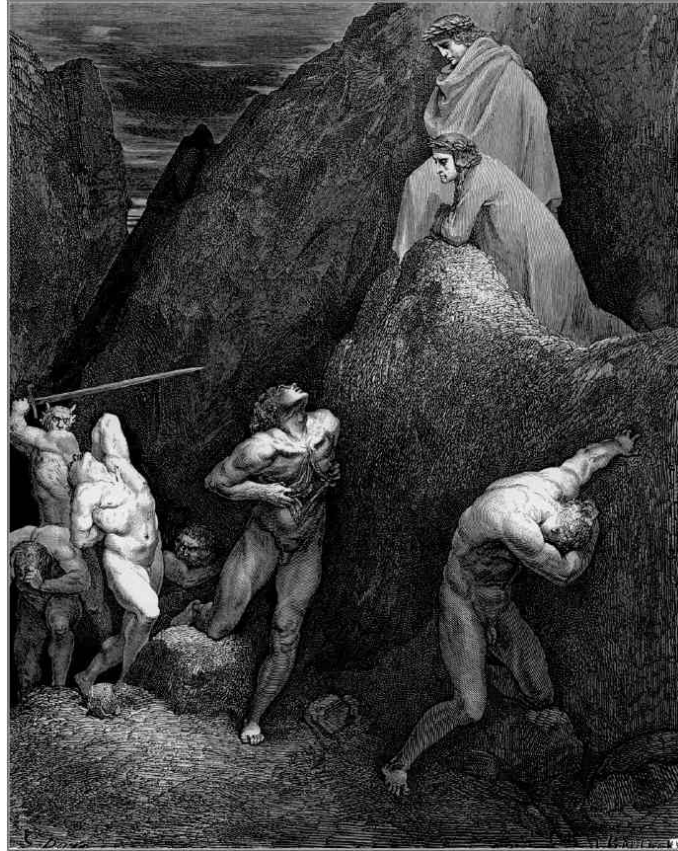
# **Musulmans : l'islam vous ment !**

**Du fantasme au chaos terrestre**

--

**Jean Lafontaine**

Jean (extraits des chapitres 18 et 19) : « Pilate lui dit : « Donc tu es roi ? » Jésus répondit : « Tu le dis : je suis roi. Je ne suis né, et je ne suis venu dans le monde, que pour rendre témoignage à la vérité. Quiconque est de la vérité écoute ma voix. » Pilate lui dit : « Qu'est-ce que la vérité ? » (...) Jésus sortit donc dehors, portant la couronne d'épines et le manteau de pourpre ; et Pilate leur dit : « Voici l'homme ! » »



Mahomet aux Enfers sous l'œil de Dante et de Virgile (La Divine Comédie) par Gustave Doré

La Divine Comédie, chant 28 : « Jamais tonneau, fuyant par son ventre ou sa douve, ne fut aussi troué qu'un damné que je vis, fendu du menton jusque là d'où les vents s'échappent. Entre les jambes pendaient les boyaux : à découvert était les viscères et le sac dégoûtant où en excréments se transforme ce qu'on mange. Tandis que je le scrutais, il me regarda et avec la main s'ouvrit la poitrine, disant : « Vois comme je me déchire ! Vois comme est mutilé Mahomet ! Devant moi Ali va pleurant, le visage fendu du menton jusqu'à la chevelure. Tous ceux qu'ici tu vois furent, de leur vivant, des semeurs de scandales et de schismes ; et pour cela sont-ils fendus de la sorte. Là, derrière, est un diable qui cruellement fend chacun de nous du tranchant de son épée, nos blessures se refermant lorsque nous avons parcouru le triste circuit, avant que nous ne revenions devant lui. »

## Préambule

L'islam alimente incontestablement depuis de nombreuses années le flot des actes terroristes un peu partout sur cette planète puisque c'est bien en son nom qu'on assassine. Pourtant, bien peu nombreux sont ceux qui, au sein du monde médiatique et politique – en France en particulier – s'interrogent sur la nature profonde du terrorisme musulman en dépit de l'expertise revendiquée par les criminologues, politologues et spécialistes des relations internationales et des réseaux terroristes qui se pressent sur les plateaux des médias pour y entretenir leur notoriété. Seule la lancinante ritournelle du « pas d'amalgame » se fait régulièrement entendre, couvrant les voix qui tentent de s'élever pour ouvrir un débat sans tabou, sérieux, documenté et libre sur la question du rapport de l'islam à la violence et au terrorisme.

Ce livre fournit des éléments tangibles permettant d'expliquer cette contradiction car c'est bien des fondements doctrinaux mêmes de l'islam que jaillit la source d'inspiration et de justification de la violence musulmane, l'islam étant de ce point de vue un cas à part parmi toutes les religions et spiritualités.

Mais si la doctrine de l'islam est bien intrinsèquement la nourriture qui alimente le terrorisme musulman, comment alors expliquer que beaucoup de musulmans vivant dans les pays occidentaux restent pacifiques et n'aient pas rallié les rangs de l'État Islamique, d'Al Qaïda ou d'autres mouvements fondamentalistes violents ? Ne faut-il pas distinguer l'islam de l'« islamisme », concept toutefois indéfini dont personne ne semble capable de donner la moindre définition claire mais qui a visiblement l'avantage notable de pouvoir, comme un aimant, capter les critiques, et dédouaner ainsi par ricochet le reste de l'islam de sa responsabilité ?

En réalité, cette question se pose d'abord à tous les musulmans – en particulier en Occident – qui n'ont pas versé dans la violence (y compris sociale vis-à-vis des femmes avec le port du voile) ou le terrorisme, car la réponse à cette apparente contradiction pourrait être fort simple et assez inattendue : l'islam ment aux musulmans.

Je propose en effet d'analyser dans ce livre comment l'islam « modéré » tente de contrecarrer le fondamentalisme musulman auprès des masses musulmanes en mentant sur la réalité originelle de l'islam. Il est en effet possible de fournir des éléments probants et simples permettant notamment d'expliquer les phénomènes de « bascule » dans le terrorisme (pourtant toujours si enveloppés de mystère à écouter les islamologues adoubés par les médias), l'islamisation alarmante d'une bonne partie des prisonniers dans les prisons françaises, le communautarisme forcené de certains « territoires perdus de la République », ou encore l'inanité du concept de « déradicalisation » qui fait florès dans une société matérialiste décomposée par les théories du genre et devenue complètement étrangère à l'idée de « conviction religieuse ».

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Des fondements doctrinaux originels inavouables .....</b>	<b>5</b>
1.1	La théologie musulmane existe-t-elle ?.....	6
1.2	Mahomet : un modèle ?.....	10
1.3	La supériorité de la communauté musulmane .....	11
1.4	Le rejet de la laïcité.....	14
1.5	L'apostasie honnie .....	14
1.6	Le statut inférieurisant de la femme.....	16
1.7	L'antisémitisme viscéral.....	17
1.8	Le prosélytisme, guerre sainte et martyr : le jihad .....	18
1.9	Les châtiments corporels.....	21
<b>2</b>	<b>Bascule dans le terrorisme, prison et radicalisation .....</b>	<b>22</b>
2.1	L'incapacité de l'islam « modéré » à contre argumenter face au fondamentalisme .....	22
2.2	Interprétation et contextualisation, les deux mamelles de la manipulation .....	23
2.3	La responsabilité de l'éducation religieuse : dire la vérité ou mentir, il faut choisir .....	24
2.4	Qu'est-ce que la radicalisation ? La déradicalisation est-elle possible ? .....	26
2.5	Que se passe-t-il dans les prisons ? .....	27
2.6	Le long sanglot du penseur musulman et l'idéalisation de l'héritage musulman .....	29
<b>3</b>	<b>La guerre de civilisation contre un Occident méprisable.....</b>	<b>35</b>
3.1	Les ravages du laïcisme et la disparition de la notion d'identité.....	36
3.2	L'abandon des valeurs familiales traditionnelles et la promotion de l'homosexualité...	36
3.3	Une morale qui sombre dans le confort (IVG, euthanasie, P.M.A., G.P.A.).....	39
3.4	Un passé colonial mal digéré .....	42
<b>4</b>	<b>La structuration de la lutte par une minorité agissante .....</b>	<b>45</b>
4.1	Principes d'organisation de la lutte politique.....	45
4.2	Une extrême-droite française et un islamo-gauchisme providentiels.....	46
4.3	La cinquième colonne des idiots utiles .....	48
4.4	Lutte médiatique et taqiyya.....	49
4.5	L'instrumentalisation judiciaire.....	52

## 1 DES FONDEMENTS DOCTRINAUX ORIGINELS INAVOUABLES

Si débattre de l'islam de façon sérieuse et documentée pose un si grand problème en France ou en Europe, c'est en raison d'une vérité qui n'est pas bonne à dire : le caractère absolument incompatible de la doctrine de l'islam orthodoxe avec le modèle et les valeurs de la société occidentale.

Force est de constater d'abord que l'ignorance généralisée des non-musulmans à l'égard de la doctrine de l'islam les met à la merci de tous les discours lénifiants élaborés par les « communicants » (terminologie moderne pour « manipulateurs ») dont l'objectif est d'entretenir l'illusion d'une compatibilité conforme au politiquement correct et à l'avenir multi culturaliste voulu par certains groupes de pression ou certaines institutions européennes.

Mais, de leur côté, les musulmans eux-mêmes ne sont guère mieux lotis car leur méconnaissance (vérifiable et tout à fait répandue) de leur propre religion les conduit à être l'objet de luttes d'influence au sein même de l'islam, tiraillés entre, d'une part, un islam dit « modéré », qui tente d'assagir par moult occultations et mensonges la doctrine de l'islam des origines afin de faire temporairement des musulmans vivant en France de dociles sujets de la République laïque française, et, d'autre part, les mouvements fondamentalistes, qui n'ont au contraire de cesse que de vouloir « réveiller » les musulmans et de leur faire « apprendre leur religion », cette prise de conscience de la nature véritable de l'islam par l'étude du contenu des textes originaux musulmans étant pour eux la voie la plus directe et la plus sûre permettant de convaincre les musulmans de s'engager dans la guerre sainte contre les mécréants, le « *jihad* » (*al jihad fi sabil Allah*), « combat armé dans la voie de Dieu » prescrit par le Coran.

Ce chapitre a donc pour objectif de rappeler brièvement, sur la base des textes sacrés et incontestés dans le monde musulman<sup>1</sup>, quelques grandes caractéristiques de la doctrine de l'islam qu'il convient de garder à l'esprit, caractéristiques que l'islam « modéré » cherche à occulter et que l'islam orthodoxe cherche au contraire à exposer en plein jour. Quiconque prend en effet la peine de tout simplement lire les principaux textes de l'islam pourra vérifier la véracité de ces constats. Ce qui suit n'est qu'un aperçu rapide pour servir de rappel tant les textes sur ces questions sont nombreux et clairs<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Les 3 sources fondamentales étant : le Coran, la Tradition ou « Sunna » constituée par les recueils de « *hadiths* », c'est-à-dire les paroles ou récits des actes de Mahomet et, dans une moindre mesure, de ses compagnons (tous les hadiths cités dans ce livre sont « *sahih* », c'est-à-dire que leur authenticité est incontestée dans la Tradition musulmane), et la biographie de Mahomet ou « *Sîra* ».

<sup>2</sup> Le lecteur intéressé pourra se reporter à mon précédent ouvrage, beaucoup plus détaillé : « L'islam de France (et d'Europe) : un message de paix ? », éditions 7écrit, mars 2015

## 1.1 La théologie musulmane existe-t-elle ?

La première pierre d'achoppement dans la compréhension de la nature de l'islam est la propension naturelle à considérer que toutes les choses qui touchent à la religion sont intrinsèquement compliquées et soumises aux « interprétations » produites par des savants ayant dédié leur vie à ces questions : bref, cette matière prétendument trop complexe serait par essence inabordable par l'homme de la rue, et il faudrait nécessairement avoir recours à des « référents » qui nous disent ce que nous devons penser, au point que l'argument de la complexité de l'interprétation religieuse est devenu un réflexe pavlovien tellement ancré chez l'immense majorité de nos concitoyens occidentaux que ceux-ci s'autocensurent et s'interdisent d'exercer leur bon sens et leur esprit critique (ce qu'on leur a pourtant enseigné à l'école de la République). Ainsi, la culture des citoyens français en matière d'islam se borne le plus souvent à répéter mécaniquement les opinions de ces référents sans avoir jamais pris la peine de lire eux-mêmes les textes originaux (pourtant aujourd'hui tous disponibles en français).

Ces référents, généralement d'origine universitaire ou issus du milieu journalistique, sont par définition des personnalités que le système médiatico-politique autorise à s'exprimer dans les médias de masse (radio, télévision, grands journaux, maisons d'édition), puisque les autres n'ont guère le droit à la parole, sauf à pouvoir la prendre dans les rarissimes médias où celle-ci est vraiment libre (comme Radio Courtoisie, TV Libertés), les institutions médiatiques officielles et les associations de « défense des droits de l'homme » cherchant néanmoins en permanence à rogner les ailes des médias récalcitrants au dogme de la pensée unique. Certes la parole se libère parfois aussi dans les émissions de certaines chaînes de télévision ou de certaines radios, mais cela reste périlleux pour l'avenir des animateurs qui osent aborder ces questions et qui doivent faire face à la vindicte morale et professionnelle des islamophiles, voire à des menaces physiques. Par ailleurs, les référents « officiels », adoubés par le système, n'ont généralement guère d'autre choix, même si leur pensée est plus profonde et plus dérangeante, que de se fondre dans le moule qui leur est imposé et d'adopter la novlangue anesthésiante de la bien-pensance, sauf à prendre le risque de perdre leur place, leur rang et tout ou partie de leurs moyens de subsistance.

De toutes les façons, se reposer uniquement sur des spécialistes sans faire l'effort de lire soi-même les textes de base peut se révéler dans ce domaine, qui est loin d'être un domaine scientifique, extrêmement dangereux, ces spécialistes n'étant pas à l'abri d'erreurs d'analyse monumentales en raison de leurs propres biais psychologiques, philosophiques ou politiques. Souvenons-nous de Gilles Kepel qui écrivait en l'an 2000<sup>3</sup> : *« On arrive en effet au terme d'un cycle historique : les mouvements islamistes sont entrés, comme nous le verrons, dans une phase de déclin qui s'accélère depuis le milieu des années 90 (...) Aujourd'hui, en l'an 2000, l'épuisement de l'idéologie et de la mobilisation islamiste ouvre la voie à un troisième moment, de dépassement. Cette phase qui débute avec le*

---

<sup>3</sup> « Jihad : expansion et déclin de l'islamisme », éd. Gallimard, avril 2000, page 11

*XXIème siècle verra sans doute le monde musulman entrer de plain-pied dans la modernité, selon des modes de fusion inédit avec l'univers occidental – notamment par le biais des émigrations et de leurs effets (...) ».*

Or, la lecture des textes sacrés de l'islam par toute personne douée d'un minimum de raison lui apprend que la doctrine de l'islam est beaucoup moins complexe qu'il n'y paraît. En effet, l'islam est une copie spirituellement simplifiée du judaïsme dont il a repris de nombreux traits, notamment : le monothéisme (« *tawhid* »), l'origine ethnico-religieuse (les arabo-musulmans prétendent descendre comme les juifs d'Abraham, mais par le bâtard Ismaël qu'il eut avec sa servante Agar, l'unique filiation légitime d'Abraham au regard de Yahvé étant son fis Isaac, qu'il eut avec sa femme Sarah), la circoncision (en dépit de certains débats), la polygamie (celle-ci ayant été toutefois abandonnée de facto pour l'essentiel par les juifs bien que parfois semble-t-il encore revendiquée dans certains cercles juifs ultra-orthodoxes), la nourriture « halal » (équivalent du « casher » juif), les innombrables rituels, le respect des règles. Cette proximité de l'islam avec le judaïsme est en effet le fondement religieux qui conduit l'islam à affirmer sa légitimité dans la lignée monothéiste, ce qui lui permet, selon une habile manœuvre politique, de s'autoriser à « récupérer » tout l'héritage religieux antérieur. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une part très significative du Coran n'est en réalité que la reprise plus ou moins déformée des textes bibliques antérieurs.

Les fondements de l'islam, les 5 « piliers », sont d'une grande simplicité : il n'y a qu'un Dieu et Mahomet est son prophète (affirmation appelée « *shahada* ») ; il faut prier 5 fois par jour ; il faut pratiquer l'aumône ; il faut jeûner (nourriture et eau) pendant les jours du mois de Ramadan ; il faut faire une fois dans sa vie le pèlerinage à La Mecque. La seule adhésion à la « *shahada* » suffit en pratique à faire de quiconque un musulman. Les autres règles de l'islam sont constituées pour l'essentiel d'une multitude de rituels à suivre, parfois très étonnants, qui ne laissent guère de répit au vrai croyant dans sa vie quotidienne, rituels qu'on retrouve sur des centaines de pages dans les livres des quatre grandes écoles juridiques de l'islam. Le questionnement philosophique et spirituel en islam est ainsi relativement limité et l'islam ressemble surtout à une « pratique » facilement assimilable sans avoir recours à une éducation intellectuelle poussée. D'ailleurs, la qualité première attendue du croyant et explicitement citée dans le Coran est l'obéissance et la soumission (à Allah et à Mahomet certes, mais aussi de façon plus générale à la Tradition ou « Sunna ») :

Coran, sourate 24, verset 51 : « *La seule parole des croyants, quand on les appelle vers Allah et Son messenger, pour que celui-ci juge parmi eux, est : « Nous avons entendu et nous avons obéi ». Voilà les bienheureux. »*

Coran, sourate 33, verset 36 : « *Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et son messenger ont décidé d'une chose, d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Quiconque désobéit à Allah et à son messenger est dans un égarement évident. »*

Hadith (Bukhari n°7288) : « *Abû Hurayra rapporte que le Prophète a dit : « Laissez-moi tranquille tant que je vous laisse tranquilles. Ceux qui vous ont précédés ont péri à cause de leurs questions à leurs prophètes et des disputes avec eux. Lorsque je vous interdis quelque chose, abstenez-vous en ; lorsque je vous ordonne quelque chose, faites-le autant que vous le pourrez ».* »

Tareq Oubrou<sup>4</sup> : « *Pour qui veut lutter contre l'obscurantisme qui frappe aujourd'hui le monde musulman, la France n'est pas forcément un endroit de tout repos. (...) Tout discours élaboré sur Dieu, l'interprétation du Coran ou la nécessité d'adapter sa pratique à un environnement sécularisé s'apparente pour la plupart des musulmans, en particulier les jeunes littéralistes, à un blasphème.* »

Alors pourquoi ce décalage entre la réalité d'une doctrine assez frustrante et l'idée reçue, notamment chez les occidentaux, d'une complexité religieuse interdisant à tout simple mortel – en particulier si c'est un occidental non musulman – de se faire sa propre opinion ?

Les textes musulmans sont incohérents et contradictoires. L'islam résout très simplement ces incohérences et contradictions par le principe de l'abrogation (si un texte dit le contraire d'un autre, c'est tout simplement que le plus ancien est devenu caduc), principe totalement ahurissant d'un point de vue spirituel mais qui traduit avec beaucoup de bon sens l'évolution du message de Mahomet au gré des vicissitudes chaotiques de son parcours politique et de sa prise de pouvoir par les armes. Les occidentaux, ignorant totalement de la vie de Mahomet, passent à côté de cette évidence historique et se laissent convaincre par les discours de ceux qui prétendent que c'est dans la bonne « interprétation » des textes religieux de l'islam que se trouve la solution : l'islam étant nécessairement une religion « d'amour et de paix », si ce n'est pas ce qu'on lit dans les textes sacrés musulmans, c'est qu'on ne comprend pas ces textes correctement. CQFD.

En effet, les occidentaux, historiquement imprégnés de culture chrétienne, imaginent pour l'islam la même complexité, parfois aberrante, qu'ils connaissent ou dont ils ont entendu parler dans le christianisme avec ses mystères (notamment l'incarnation et la rédemption avec un dieu qui se sacrifie pour ses créatures selon un schéma rationnellement incompréhensible) et ses concepts compliqués (le « fils de l'homme », le Saint Esprit, la Sainte Trinité, la grâce, le péché originel, l'immaculée conception, la transsubstantiation, le paraclète, etc.). Or cette similitude supposée entre la complexité doctrinale du christianisme (parfois catholicisme) et celle de l'islam est une profonde erreur.

On ne peut guère être plus clair à ce sujet que Tariq Ramadan qui écrit<sup>5</sup> : « *Il n'y a pas de « théologie islamique ». Comparer les discussions, souvent marginales, qui ont eu cours entre les savants musulmans (essentiellement à partir du X<sup>ème</sup> siècle) avec les réflexions fondamentales qui ont donné naissance à la « théologie chrétienne » est infondé et, dans les faits, une erreur. Certes, certains débats ont été vifs et l'on a, à travers l'histoire et les écoles musulmanes, discuté du sens et de la portée des noms de Dieu, de ses attributs, du statut de la révélation, mais l'horizon de ces controverses – contrairement à l'histoire de*

---

<sup>4</sup> « Un imam en colère », éd. Bayard, avril 2013, page 79

<sup>5</sup> « Les musulmans d'Occident et l'avenir de l'islam », Éd. Sinbad-Actes Sud, 2003, page 28



la dogmatique catholique par exemple – est resté circonscrit et n'a jamais été jusqu'à remettre en cause trois principes fondamentaux : l'unicité absolue du créateur, son impossible représentation et la véracité de sa parole révélée dans le coran. Une authentique « théologie » aurait d'abord, et surtout, discuté de ces trois principes. Or une étude attentive de l'histoire des débats entre les écoles montre que les disputes se sont élaborées en aval de ces trois principes qui, au cœur de la conception musulmane, fonde ce qu'on nomme le « *tawhid* ». »

Malek Chebel reconnaissait également de son côté<sup>6</sup> : « Il faut savoir que le Coran est, en lui-même, un discours constitué sur Dieu et de Dieu sur l'homme. Cela explique la pauvreté relative de l'acte philosophique en islam, cantonné malgré lui à une histoire amplifiée des idées et à une spéculation molle sur les fins dernières. »

En réalité, la doctrine de l'islam est d'une grande simplicité et d'une grande cohérence pour autant qu'on resitue cette « révélation » dans l'opportunisme du cheminement politique et guerrier de Mahomet. Tous ceux qui, comme Michel Onfray<sup>7</sup>, défendent l'idée que l'islam, comme les autres religions, ne serait qu'un grand fourre-tout où l'on peut trouver ce qu'on veut pour défendre une idée et son contraire sont manifestement dans l'erreur et entretiennent la confusion du public en pratiquant un découpage analytique des textes déconnecté de toute perspective d'ensemble.

Non, toutes les religions n'entretiennent pas le même rapport à la violence. Ainsi, christianisme et islam ont des trajectoires opposées : le message originel du Christ, foncièrement pacifique et apolitique, a connu au cours des siècles différentes déviances fondamentales qui ont conduit à des prises de position et des actions parfois violentes, en contradiction totale avec le message originel, déviances que l'Église a reconnues et condamnées. L'islam lui, foncièrement violent dès l'époque de Mahomet, est resté violent mais s'est parfois un peu assagi au cours de l'histoire dans son rapport aux autres communautés humaines, dès lors qu'elles lui étaient soumises ou qu'il n'avait pas le pouvoir de les soumettre. L'islam « modéré » et pacifique est ainsi une déviance de l'islam des origines : la biographie de Mahomet en est la preuve manifeste. Ainsi, la violence est une déviance contre-nature du christianisme originel (idem pour le bouddhisme) alors que la non-violence est une déviance de l'islam originel. Quant au judaïsme, si certains textes de l'Ancien Testament contiennent une violence symbolique, ou peut-être dans certains cas, historique, force est de constater que cela fait bien longtemps qu'on n'a pas vu des juifs aller exterminer des non-juifs en brandissant la Torah (la violence politique étant toutefois apparue clairement avec l'État d'Israël).

---

<sup>6</sup> « Dictionnaire encyclopédique du Coran », Malek Chebel, éd. Fayard, page 70

<sup>7</sup> Avec sa fameuse théorie du « prélèvement » : il suffirait de choisir les « prélèvements » dans les textes pour démontrer ce qu'on veut. Voir « Penser l'islam », éd. Grasset, mars 2016, pages 118 et 199 ; « Décadence », éd. Flammarion, décembre 2016, page 77

## 1.2 Mahomet : un modèle ?

L'affirmation par l'islam du statut de dernier prophète de Mahomet conduit inévitablement à la vénération de sa personne dans l'ensemble du monde musulman : son comportement est un modèle pour tout bon musulman qui pratique sa religion. Pourtant, à y regarder de plus près, au vu entre autres de sa biographie (« *Sîra* ») telle que le monde musulman la reconnaît dans la version incontestée d'Ibn Ishâq/Ibn Hîcham<sup>8</sup> (IX<sup>ème</sup> siècle, d'ailleurs mentionnée par Tariq Ramadan comme une version « classique »<sup>9</sup>) – et qui constitue la troisième source sacrée de l'islam –, il est impossible de ne pas s'interroger.

En effet, qu'apprend-on dans ces sources ? Que Mahomet, à compter de sa fuite à Médine (hégire) et pendant dix ans (entre 622 et 632) a été un chef de clan et de guerre (la liste de la presque trentaine de batailles/expéditions/razzias auxquelles il a lui-même participé ou qu'il a commandées est précisément fournie, le Coran faisant d'ailleurs explicitement référence à certains faits de guerre, comme la bataille de Badr en mars 624 à la sourate 3, versets 121 à 127) ; que la sourate 8 « Le butin » (« *al-anfal* ») fixe précisément les règles de partage dudit butin entre musulmans suite à ces opérations de guerre ou de pillage ; que Mahomet pouvait pratiquer la torture des prisonniers (comme avec Kinâna ibn Rabî) ; qu'il lui arrivait de vendre les femmes et les enfants captifs sur les marchés pour récupérer de l'argent, des vivres, des armes ou des chevaux (par exemple sur le marché de Najd) ; qu'il a chassé les tribus juives de Médine, et en a même exterminé certaines en faisant trancher la gorge des hommes sur le bord des fossés de Médine (exécutant ainsi plusieurs centaines de prisonniers de la tribu juive des Banû Quraydha, « *jusqu'à leur extermination totale* » dit le texte : voir ci-après) ; qu'il lui arrivait de désigner nommément des personnes et laissait le soin à ses partisans de les assassiner (comme le poète juif Ka'b ibn al-Achraf) ; qu'il avait sans doute un penchant difficilement maîtrisable pour le sexe puisqu'il eut jusqu'à neuf femmes en même temps sans prendre le soin d'en répudier certaines (en contravention complète d'ailleurs avec la règle des quatre femmes maximum qu'il avait lui-même instaurée dans le Coran, sourate 4, verset 3, outre les éventuelles concubines) et qu'il eut des relations sexuelles avec la petite Aïcha à compter de ses neuf ans (lui en ayant à cette époque cinquante-trois) ; qu'il a érigé en principe la condamnation à mort des apostats qui abandonnent la religion musulmane (voir ci-après).

Les incroyables, face à une telle liste d'horreurs, pourront cependant vérifier point par point qu'elles ne sont pas le fruit d'une imagination délirante ou partisane. Ces faits peuvent être précisément et facilement retrouvés dans les textes sacrés musulmans eux-mêmes ; il suffit de

---

<sup>8</sup> Deux traductions en français sont notamment disponibles : « Ibn Hichâm : la biographie du prophète Mahomet », éd. Fayard, juin 2008 (version constituée des principaux extraits) ; « Ibn Ishâq : Muhammad », éd. Al Bouraq, 2001 (version intégrale en deux tomes).

<sup>9</sup> « Muhammad : Vie du Prophète », éd. Archipoche, septembre 2008, page 9

prendre la peine d'aller les lire<sup>10</sup>. On voit que ce modèle est bien loin de celui de Bouddha, de Jésus ou du mahatma Gandhi !

Quant au système politico-religieux érigé par Mahomet – celui-ci n'ayant pu donner à son clan un successeur mâle en dépit de ses nombreuses femmes, étant a priori devenu stérile –, il tourna rapidement aux querelles de pouvoir intestines au sein du clan musulman avec la grande discorde (« *al fitna al koubra* ») qui suivit de peu sa mort et l'assassinat de trois des quatre premiers califes (pourtant appelés « califes bien guidés » – « *al Khulafa'ou ar-Rashidoun* » – dans la tradition musulmane) ayant succédé à Mahomet : des fruits sanglants aussi immédiats semblent bien étranges pour une religion d'amour et de paix.

Malheureusement, il suffit d'interroger les musulmans vivant en Europe sur l'origine de leur propre religion pour constater que ceux-ci en ignorent le plus souvent l'histoire, ou alors que la version qu'on leur a enseignée place ces actes abominables sous la bienfaisante justification d'une prétendue « légitime défense », qui est une pure invention de l'islam « modéré » occidental comme le montre la biographie de Mahomet.

### 1.3 *La supériorité de la communauté musulmane*

Le Coran est limpide sur la supériorité de la communauté musulmane (l'« *Oumma* ») sur toutes les autres communautés humaines, absence de doute qui contredit totalement l'idée d'égalité qui constitue le socle indispensable à une cohabitation harmonieuse des hommes, quelles que soient leurs conceptions religieuses ou philosophiques.

Sourate 3, verset 110 : « *Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir parmi les hommes : vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah. Si les gens du Livre [les juifs et les chrétiens] croyaient, ce serait meilleur pour eux ; il y en a qui ont la foi mais la plupart d'entre eux sont des pervers.* »

Sourate 3, verset 139 : « *Ne vous laissez pas battre, ne vous affligez pas alors que vous êtes les supérieurs, si vous êtes de vrais croyants.* »

Rappelons que le Coran interdit expressément les mariages entre musulmanes et mécréants en raison précisément de la supériorité revendiquée par l'islam : la femme étant par nature inférieure et soumise à l'homme (cf. ci-après), une femme musulmane ne doit pas être soumise par le mariage à un mécréant car ce serait accepter que l'islam à travers elle soit soumis à une autre croyance, voire à l'athéisme (de même que l'islam ne peut pas accepter la soumission à la laïcité).

Coran, sourate 2, verset 221 : « (...) *Ne donnez pas vos filles en mariage aux associateurs avant qu'ils ne croient.* (...) »

Coran, sourate 60, verset 10 : « *Ô croyants ! Quand viennent à vous des croyantes émigrées [de La Mecque], éprouvez-les. Allah connaît très bien leur foi. Si vous les reconnaissez comme croyantes, ne les*

---

<sup>10</sup> Le lecteur, pour gagner du temps, peut retrouver les textes d'origine dans mon précédent ouvrage : « L'islam de France (et d'Europe) : un message de paix ? », éditions 7écrit, mars 2015

*renvoyez pas aux infidèles [à La Mecque]. Elles ne sont pas licites en tant qu'épouses pour eux, et eux non plus ne sont pas licites en tant qu'époux pour elles. (...) »*

L'interdiction du mariage de la musulmane avec le mécréant est un tabou universel dans la culture musulmane. Pour cette raison, dans le cas notamment de femmes musulmanes originaires de pays du Maghreb souhaitant se marier en France, les autorités religieuses ou administratives des pays d'origine concernés peuvent faire pression au travers de diverses tracasseries administratives ou certificats à obtenir pour pousser à la conversion à l'islam des mécréants français souhaitant les épouser.

Mais cette supériorité essentielle de l'Oumma sur toute autre communauté va beaucoup plus loin car elle interdit également l'établissement de toute proximité avec les mécréants dont les idées peuvent contaminer le bon musulman. La cohabitation de l'islam avec le reste du monde dans le respect total des valeurs est structurellement impossible. Comme l'écrivait Malek Chebel<sup>11</sup> : « *Tout lien avec un infidèle ou un incroyant est considéré comme une compassion pour ses idées, et parfois comme une adhésion pure et simple. Dieu défend aux croyants de se lier avec les infidèles.* » Yusuf Qaradawi, imam orthodoxe bien connu au Moyen-Orient et en Europe, écrit dans des termes équivalents<sup>12</sup> : « *Ibn Taymiyya a affirmé à juste titre que le fait d'être différent des mécréants est une obligation visée par le Législateur : « L'imitation des autres extérieurement aboutit à les aimer et à accepter leur protection intérieurement. De même que l'amour intérieur aboutit à l'imitation extérieure. C'est une vérité dont témoignent les sens et l'expérience ».* »

Cette supériorité établie par la doctrine est la racine naturelle et implacable du communautarisme puisque l'islam recommande ainsi expressément aux croyants de se tenir éloignés des mécréants pour ne pas subir leur mauvaise influence, ce qui correspond très exactement à l'inverse de l'assimilation. Ce refus total de l'assimilation de toute valeur non-musulmane conformément aux recommandations doctrinales héritées de la Tradition musulmane touche tous les domaines de la vie quotidienne, le principe général consistant à agir d'une façon contraire ou au moins visuellement clairement distincte des mécréants. Ainsi, par exemple :

Hadith (Bukhari n°5892) : « *Ibn Umar rapporte que le Prophète a dit : « Agissez contrairement aux associateurs [polythéistes, par exemple les chrétiens] : laissez pousser votre barbe et taillez vos moustaches ».* »

Hadith (Bukhari n°3462) : « *Abu salama Ibn Abd ar-Rahman rapporte qu'Abu Hurayra a dit : « L'Envoyé de Dieu [Mahomet] s'est exprimé ainsi : les juifs et les chrétiens ne se teignent pas la barbe et les cheveux ; n'imitiez pas leur exemple ».* »

Le halal fait également partie de la panoplie distinctive voulut par l'islam quoique, dans ce dernier cas, il s'agisse d'une revendication en réalité identitaire pour ce qui concerne l'abattage car, ce qu'ignorent les non-musulmans et la plupart des musulmans, c'est que l'abattage des animaux

---

<sup>11</sup> « Dictionnaire encyclopédique du Coran », éd. Le livre de poche, juin 2011, art. « Amitié avec les incroyants », page 34

<sup>12</sup> « Le licite et l'illicite en islam », éd. Al Qalam, 2005, page 99

selon le procédé répugnant et odieux de l'égorgement vivant n'est pas une obligation coranique. Yusuf Qaradawi rappelle et justifie que toute viande qui n'a pas été abattue à un autre dieu qu'Allah est licite pour le musulman. En particulier, la viande des animaux abattus par des chrétiens ou des juifs est tout à fait licite<sup>13</sup> : « L'expression « la nourriture de ceux qui ont reçu le Livre » est une expression générale englobant tout ce qu'ils [les gens du Livre, c'est-à-dire essentiellement les juifs et les chrétiens] mangent, les bêtes qu'ils égorgent, leurs céréales, etc.. Tout cela nous [à nous, musulmans] est licite tant qu'il n'est pas spécifiquement illicite comme la bête morte, le sang répandu et la viande de porc<sup>14</sup>. (...) À la lumière de ce que nous venons de dire, nous savons quelle position prendre devant les viandes importées des pays des gens du Livre telles que le poulet et la viande de bœuf en conserve qu'on a abattu par électrocution ou un autre moyen semblable. Tant qu'ils jugent ces viandes licites, elles le sont pour nous, conformément au sens général du verset. »

Tareq Oubrou ne rejette pas non plus le procédé de l'étourdissement<sup>15</sup>. En effet, si l'abattage par égorgement avec un objet tranchant a pu présenter un certain progrès dans la diminution de la souffrance animale à l'époque de Mahomet où les animaux pouvaient être abattus dans des conditions atroces, le progrès représenté par l'abattage moderne par étourdissement a rendu cette pratique complètement obsolète, la consécration à Allah par invocation pouvant être pratiquée indépendamment du procédé d'abattage.

Aussi, le maintien aujourd'hui d'une pratique officiellement reconnue comme épouvantable puisque dérogatoire à la moins douloureuse pratique connue scientifiquement (l'étourdissement) est l'illustration manifeste d'une soumission de l'État laïc à l'islam, cette soumission n'étant par ailleurs pas dénuée d'un intérêt financier dans le contexte d'une religion qui cherche à se financer, l'abattage halal faisant l'objet d'un commerce financier opaque. Patrick Buisson rappelle ainsi<sup>16</sup> : « En 2006, Nicolas Sarkozy avait promis à la Fondation Brigitte-Bardot et aux organisations de protection animale de supprimer la dérogation qui permettait d'égorger l'animal encore conscient, alors que le droit commun exigeait qu'il fût étourdi au préalable. Non seulement, cette promesse n'avait pas été tenue, mais, à Bruxelles, le gouvernement français s'était opposé à l'adoption de la norme autrichienne qui imposait ledit étourdissement. De même que, sous la pression conjointe des autorités juives et musulmanes alliées pour la circonstance, il fit expurger du « Règlement européen d'information des consommateurs sur les denrées alimentaires », publié le 25 octobre 2011, l'obligation d'étiquetage des viandes en fonction de leur mode d'abattage. » En d'autres termes, la soumission de l'État empêche actuellement d'éclairer le consommateur sur sa contribution éventuelle involontaire au soutien d'une méthode d'abattage

---

<sup>13</sup> « Le licite et l'illicite en islam », éd. Al Qalam, 2005, page 53, « Chapitre 2 : l'abattage légal »

<sup>14</sup> Il est amusant de remarquer que les juifs ignorent également l'origine de ce tabou (voir Adin Steinsaltz, « Introduction au Talmud », éd. Albin Michel, mai 2013, page 208, chapitre XXII : « Les lois alimentaires »), l'argument sanitaire – pourtant rabâché – étant clairement infondé.

<sup>15</sup> « Un imam en colère », éd. Bayard, novembre 2012, page 88

<sup>16</sup> « La cause du peuple », éd. Perrin, octobre 2016, page 305

atroce et qui pousse de façon générale à un traitement indigne des animaux, l'abattage par étourdissement représentant une contrainte supplémentaire pour des industriels dont l'unique boussole est le profit.

#### 1.4 *Le rejet de la laïcité*

L'islam revendiquant sa supériorité sur tout autre système humain de part son origine divine et la clôture de la révélation monothéiste qu'il est censé représenter, il est naturel qu'au regard de l'islam la séparation chez l'homme, et par conséquent dans la société, du religieux et du non-religieux soit impossible. Nulle part le Coran ne propose de dissocier du religieux la moindre des activités humaines. Comme tout le monde le sait en pays d'islam, « l'islam est religion et État » (« *al islam dine wa daoulat* »).

La « Déclaration islamique universelle des droits de l'homme de 1981 » confirme par exemple dans son introduction l'évidence du statut universel de l'islam : « *Considérant qu'Allah a donné à l'humanité, par ses révélations dans le Saint Coran et la Sunna de son saint Prophète Mahomet, un cadre juridique et moral durable permettant d'établir et de réglementer les institutions et les rapports humains ; (...)* ».

Tous les pays musulmans font référence de façon très claire dans leurs institutions à la primauté de l'islam, généralement religion d'État. Et il suffit de lire les codes (famille, droit pénal, etc.) des pays musulmans pour constater la place essentielle qu'y tient l'islam. La soumission de l'islam à l'État français laïc est absolument contre-nature et n'est que temporaire jusqu'à l'établissement souhaité de la chari'a.

#### 1.5 *L'apostasie honnie*

La liberté de penser n'existe pas en islam. Il est impossible de critiquer ou de remettre en cause l'islam, la personne du Prophète, etc. En effet, l'islam exige explicitement la soumission du croyant, à la fois dans sa spiritualité intérieure et dans ses actes quotidiens. La désobéissance suprême que constitue l'abandon de l'islam, l'apostasie, est naturellement punie avec la plus grande fermeté, et même de mort selon la volonté de Mahomet.

Coran, sourate 2, verset 217 : « (...) *Ceux parmi vous qui abjureront leur religion et mourront infidèles, vaines seront leurs actions dans la vie immédiate et la vie future : ceux-là seront les gens du feu ; ils y demeureront éternellement.* »

Coran, sourate 5, verset 54 : « *Ô les croyants ! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... (...).* »

Coran, sourate 8, verset 13 : « (...) *Le châtimement d'Allah est terrible pour celui qui se sépare d'Allah et de Son messager.* »

Coran, sourate 59, verset 4 : « (...) *Allah fait subir un châtimement terrible à quiconque le quitte.* »

Hadith (Bukhari n°6878, Muslim n°1676) : « *D'après Abd-Allah ibn Masûd, l'Envoyé d'Allah a dit : « Il n'est pas permis de verser le sang d'un musulman qui témoigne qu'il n'y a d'autre divinité*

*qu'Allah et que je suis l'Envoyé d'Allah, sauf dans ces trois cas : l'époux adultère, le coupable d'un meurtre et l'apostat qui abandonne la communauté musulmane ». »*

Hadith (Bukhari n°3017 et n°6922) : *« D'après Ikrima, Ali avait fait brûler des criminels. Ibn Abbas, l'ayant appris, dit : « Si c'eût été moi, je ne les aurais pas brûlés, car le Prophète a dit : « Ne punissez pas avec le châtement qui appartient à Dieu », mais je les aurais simplement tués conformément à ce précepte du Prophète : « Celui qui change pour une autre la vraie religion [l'islam], qu'on le tue ». »*

Hadith (an-Nasa'i n°4061) : *« Ibn Anas a dit : Le Messager d'Allah a dit : « Celui [parmi les musulmans] qui change de religion, tuez-le ». »*

Rappelons que le Conseil Français du Culte Musulman avec lequel l'État Français a pendant longtemps tenté de construire l'islam de France s'est toujours opposé, et encore aujourd'hui, à l'inscription dans les droits imprescriptibles des musulmans leur droit de changer de religion. Ainsi, les représentants musulmans de l'islam « modéré » sont généralement très mal à l'aise sur les plateaux de radio et de télévision pour parler de ce sujet, généralement occulté.

Pour autant, les références scripturaires citées ci-dessus semblent rendre incompréhensible le verset brandi à tout bout de champ comme preuve irréfutable du caractère pacifique et tolérant de l'islam de Mahomet :

Coran, sourate 2, verset 256 : *« Nulle contrainte en religion ! La voie droite se distingue de l'erreur. Celui qui ne croit pas au Taghout<sup>17</sup> et croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Allah est celui qui entend tout et sait tout. »*

Or il n'existe en réalité aucune contradiction puisque ce verset a été abrogé. En effet, la biographie de Mahomet précise explicitement (quelques dizaines de versets du Coran sont dans ce cas) à quelle occasion historique ce propos a été formulé : c'est dans les tout premiers temps de l'installation à Médine après sa fuite de La Mecque, lorsque Mahomet cherchait à rallier à lui les juifs et prétendait leur démontrer que sa venue était annoncée dans leurs textes. Les juifs n'ont bien entendu rien trouvé dans leurs textes à ce sujet et la tentative de Mahomet a échoué, les juifs allant jusqu'à se moquer de lui. Peu de temps après, Mahomet changeait la direction de la prière de Jérusalem pour La Mecque et entra en guerre contre les juifs. Ce fameux verset tombait ainsi définitivement dans les oubliettes de l'histoire de la tolérance musulmane. Pour bien mesurer la sauvagerie de l'islam de Mahomet, voici le texte<sup>18</sup> de l'extermination finale de la dernière tribu juive de Médine par Mahomet et ses partisans :

*« Le Prophète ordonna de tuer tous les hommes des Banû Quraydha, et même les jeunes, à partir de l'âge où ils avaient les poils de la puberté. Le Prophète ordonna de faire descendre de leurs forêts les Banû Quraydha et de les enfermer dans la maison de Bint al-Hârith. Il alla ensuite sur la place du marché de Médine, la même que celle d'aujourd'hui [à l'époque d'Ibn Hichâm, c'est-à-dire au IXème siècle], et y fit*

---

<sup>17</sup> Mot à la signification variable, généralement symbolique : idole, démon, être rebelle. Désigne fréquemment le monde non musulman et surtout l'Occident de nos jours.

<sup>18</sup> « Ibn Hichâm : la biographie du prophète Mahomet », éd. Fayard, juin 2008, page 277

creuser des fossés. Puis il fit venir les Banû Quraydha par petits groupes et leur coupa la gorge sur le bord des fossés. Parmi eux, il y avait Huyayy ibn Akhtab, l'ennemi de Dieu, et Ka'b ibn Asad, le chef des Quraydha. Ils étaient six à sept cents hommes. On dit même huit cents et même neuf cents. Pendant qu'ils étaient amenés sur la place par petits groupes, certains juifs demandèrent à Ka'b, le chef de leur clan :

- Que va-t-on faire de nous ?

- Est-ce que cette fois vous n'allez pas finir par comprendre ? Ne voyez-vous pas que le crieur qui fait l'appel ne bronche pas et que ceux qui sont partis ne reviennent pas ? C'est évidemment la tête tranchée !

*Le Prophète ne cessa de les égorger jusqu'à leur extermination totale. »*

## **1.6 Le statut infériorisant de la femme**

Le statut de la femme dans la doctrine de l'islam est déplorable (infériorité naturelle qui la met en situation de dépendance et de soumission à son mari, polygamie, inégalité des témoignages, etc.) : inutile d'épiloguer. Il suffit de rappeler quelques textes sacrés incontestés en islam, mais trop souvent occultés ou « oubliés » :

Coran, sourate 2, verset 228 : « (...) Quant à vos femmes, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. Mais les hommes ont cependant une prééminence sur elles. Allah est puissant et sage. »

Coran, sourate 4, verset 3 : « (...) Épousez, comme il vous plaira, deux, trois ou quatre femmes. (...) »

Coran, sourate 4, verset 34 : « Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font pour elles sur leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leur mari) et protègent ce qui doit être protégé [le foyer] pendant l'absence de leur époux, avec la protection d'Allah. Quant à celles [de vos femmes] dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous de leur lit et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, ne leur cherchez plus querelle. Allah est auguste et grand ! »

Coran, sourate 2, verset 222 : « (...) Quand elles [vos femmes] se sont purifiées, allez à elles comme Allah vous l'a ordonné. (...) »

Coran, sourate 2, verset 223 : « Vos épouses sont pour vous un champ de labour ; allez à votre champ comme vous le voulez et œuvrez pour vous-mêmes à l'avance. Craignez Allah. Sachez que vous le rencontrerez. Toi [Mahomet] fais gracieuse annonce aux croyants ! »

Hadith (Bukhari n°3331) : « On rapporte les paroles suivantes d'Abu Hurayra : « L'Envoyé de Dieu a dit : « Soyez bienveillants à l'égard des femmes, car la femme a été créée d'une côte. Or ce qui est le plus recourbé dans la côte, c'est sa partie supérieure. Si vous essayez de la redresser, vous la brisez, et si vous la laissez en paix, elle restera toujours recourbée ». »

Hadith (Bukhari n°2658) : « D'après Abu Said al-Khudri, le Prophète a dit : « Le témoignage d'une femme n'est-il pas la moitié du témoignage d'un homme ? – Certes oui, répondîmes-nous. – Cela, reprit-il, tient à l'imperfection de son intelligence ». »



Hadith (Bukhari n°5096) : « *Selon Usama Ibn Zayd, le Prophète a dit : « Je ne laisse après moi aucune cause de trouble plus funeste à l'homme que les femmes ».* »

Hadith (Bukhari n°5193 et 5194) : « *Si le mari invite la femme dans son lit, qu'elle refuse de venir et qu'il passe la nuit mécontent d'elle, les anges la maudissent jusqu'au matin.* »

Hadith (at-Tirmidhî n°1160) : « *Si le mari invite la femme dans son lit, qu'elle vienne, même si elle et aux fourneaux.* »

Hadith (Bukhari n°5204) : « *Abdallah Ibn Zama rapporte que le Prophète a dit : « Qu'aucun de vous ne fouette sa femme comme on fouette un esclave alors qu'à la fin du jour il coïtera (peut-être) avec elle.* » »

Sîra<sup>19</sup> (dernier sermon de Mahomet lors du pèlerinage d'adieu) : « *Musulmans, vos épouses ne doivent point commettre d'action gravement honteuse. Si elles le font, Dieu vous donne l'autorisation de les mettre en quarantaine et de les battre, sans trop d'excès. Si elles renoncent à leurs mauvaises actions, elles auront le droit à la nourriture et au vêtement selon l'usage.* »

### **1.7 L'antisémitisme viscéral**

Comme nous l'avons vu, Mahomet ayant été en concurrence avec le judaïsme qu'il a copié pour se placer dans sa lignée et pouvoir ainsi revendiquer une légitimité prophétique successorale, il a naturellement tenté dans un premier temps de rallier les juifs à lui, et ayant essuyé un refus cinglant – jusqu'à des moqueries –, ces deux branches des descendants issus d'Abraham sont naturellement devenues des sœurs ennemies jusqu'à la fin des temps. Les textes sacrés de l'islam pullulent de textes méprisants ou haineux à l'égard des juifs (mais aussi des chrétiens considérés comme d'abominables polythéistes), auxquels un statut de soumission et d'humiliation (le statut de « *dhimmi* ») est imposé. Le florilège ci-dessous n'est qu'un extrait de ces textes mais montre quel niveau de violence les textes sacrés de l'islam peuvent atteindre.

Coran, sourate 3, verset 110 : « (...) *Si les gens du Livre croyaient, ce serait meilleur pour eux. Parmi eux, certains croient, mais la plupart d'entre eux sont des pervers.* »

Coran, sourate 5, verset 51 : « *Ô croyants ! Ne prenez pas pour alliés les juifs et les chrétiens ; ils sont alliés les uns des autres. Celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide pas les gens injustes.* »

Coran, sourate 5, verset 65 : « *Si les gens du Livre avaient la foi et la piété, Nous aurions certainement effacé leurs méfaits et les aurions certainement introduits dans les jardins du délice.* »

Coran, sourate 5, verset 82 : « *Tu trouveras certainement que les Juifs et les polythéistes sont les ennemis les plus acharnés des croyants [musulmans]. (...)* »

Coran, sourate 9, verset 29 : « *Combattez (...) ceux qui ne professent pas la religion de la vérité [l'islam] alors qu'ils ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation de leurs propres mains après s'être humiliés.* »

---

<sup>19</sup> « Ibn Hichâm : la biographie du prophète Mahomet », éd. Fayard, juin 2008, page 397

Coran, sourate 9, verset 30 : « *Les juifs ont dit : « Uzayr est fils d'Allah » et les chrétiens ont dit : « Le Christ est fils d'Allah ». Telle est la parole qui sort de leurs bouches. Ils répètent ce que les infidèles disaient avant eux. Qu'Allah les anéantisse ! Comme ils s'écartent de la vérité ! »* »

Coran, sourate 62, verset 5 : « *Ceux qui ont été chargés de la Torah mais qui ne l'ont pas appliquée sont pareils à l'âne qui porte des livres. Quel détestable exemple que celui de ces gens qui traitent de mensonges les versets d'Allah ! Allah ne guide pas les gens injustes. »* »

Hadith (Muslim n°2869) : « *Abû Ayyûb a dit : Un jour, le Prophète étant sorti après le coucher du soleil, entendit des voix : « Ce sont, dit-il, des juifs qui subissent le châtement dans leurs tombeaux ». »* »

Hadith (Bukhari n°3593) : « *Abdallah Ibn Umar a dit : « J'ai entendu l'Envoyé de Dieu dire : « Vous combattrez les juifs et vous aurez la victoire sur eux ; puis les pierres vous diront : Ô Musulman, derrière moi se trouve un juif : tue-le ! ». »* »

Hadith (Muslim n°2922) : « *D'après Abû Hurayra, l'Envoyé d'Allah a dit : « L'Heure Suprême ne se dressera pas avant que les musulmans ne combattent les juifs. Les musulmans tueront les juifs jusqu'à ce que les rescapés de ces derniers se réfugient derrière les pierres et les arbres qui appelleront alors le musulman en disant : « Ô musulman ! Ô serviteur d'Allah ! Voilà un juif derrière moi, viens le tuer ! », exception faite de l'arbre dit Al-Gharqad qui est l'arbre des juifs ». »* »

Si la plupart des musulmans ignorent sans doute ces textes, il reste que leur antisémitisme profond a imprégné de façon inconsciente la culture musulmane depuis des lustres, comme l'a rappelé récemment Georges Bensoussan (ce qui lui a valu naturellement d'être poursuivi en justice). La recrudescence des actes antisémites et le développement du fondamentalisme musulman en France n'ont donc rien d'une coïncidence. Il est fréquent de constater que les individus qui se livrent à ces actes soit sont imprégnés d'une culture antisémite ancestrale (ex. les juifs sont riches), soit ont connu une phase récente d'approfondissement de leur religiosité musulmane, constats le plus souvent étouffés par les médias au nom du sacro-saint « pasdamalgame ».

### **1.8 Le prosélytisme, guerre sainte et martyre : le jihad**

Là encore, les textes appelant à la guerre sainte, au « combat dans la voie de Dieu » sont tellement nombreux que je n'en citerai que quelques-uns à titre de rappel.

Coran, sourate 2, verset 190 : « *Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent [ceux qui refusent l'islam]. Ne soyez pas transgresseurs [de l'islam]. Allah n'aime pas les transgresseurs ! »* »

Coran, sourate 2, verset 191 : « *Tuez-les, où que vous les rencontriez ; et chassez-les d'où ils vous ont chassés. La persécution des croyants est plus grave que le meurtre. (...) »* »

Coran, sourate 2, verset 193 : « *Combattez-les [les mécréants] jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sédition et que la religion soit entièrement à Allah seul. S'ils cessent [se soumettent], plus d'hostilités, sauf contre les injustes. »* »

Coran, sourate 4, verset 84 : « Combats donc dans le chemin d'Allah ! Tu n'es responsable que de toi-même. Encourage les croyants [au combat] ! Allah conjurera peut-être la violence des mécréants. Allah est plus redoutable qu'eux en violence et plus sévère qu'eux en punition. »

Coran, sourate 8, verset 17 : « Ce n'est pas vous qui avez tué [à la bataille de Badr] les mécréants : mais c'est Allah qui les a tués. (...) »

Coran, sourate 8, verset 39 : « Combattez les infidèles jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus de tentation d'abjurer et que la religion soit entièrement à Allah. S'ils cessent le combat [pour être pardonnés], qu'ils sachent qu'Allah voit parfaitement ce qu'ils font. »

Coran, sourate 8, verset 65 : « Ô Prophète ! Encourage les croyants à combattre. S'il se trouve parmi vous vingt hommes endurants, ils en [les mécréants] vaincraient deux cents. S'il s'en trouve cent, ils en vaincraient mille, car ce sont vraiment des gens qui ne comprennent pas. »

Coran, sourate 9, verset 5 : « Après que les mois sacrés se seront écoulés, tuez les associateurs [mécréants] où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et dressez-leur des embuscades. Si ensuite ils se repentent de leur erreur [se soumettent à l'islam], accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-les libres, (...) »

Coran, sourate 9, verset 14 : « Combattez-les ! Allah, par vos mains, les châtiara, les couvrira d'ignominie, vous donnera la victoire et guérira les cœurs des croyants. »

Coran, sourate 9, verset 29 : « Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit, ceux qui ne professent pas la religion de la vérité alors qu'ils ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation de leurs propres mains après s'être humiliés. »

De la même façon, il est parfaitement clair que la doctrine de l'islam oblige tout bon musulman à prendre les armes et à partir en guerre contre les mécréants : le jihad est obligatoire. Allah menace de son courroux ceux qui ne partent pas en guerre.

Coran, sourate 2, verset 216 : « Le combat vous a été prescrit même si vous l'avez en aversion. Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien, et que vous aimiez une chose alors qu'elle est un mal pour vous. Allah sait alors que vous ne savez pas. »

Coran, sourate 4, verset 71 : « Ô les croyants ! Prenez vos précautions et partez en expédition par détachements ou en masse. »

Coran, sourate 4, verset 76 : « Les croyants combattent dans le sentier d'Allah, et ceux qui ne croient pas combattent dans le sentier du Taghout. Combattez donc les suppôts du Démon ! La ruse du Démon est faible. »

Coran, sourate 9, verset 38 : « Ô croyants ! Qu'avez-vous ? Lorsque l'on vous a dit « Élanchez-vous dans le chemin d'Allah », vous vous êtes appesantis sur la terre. La vie présente vous agrée-t-elle plus que l'au-delà ? Or, la jouissance de la vie présente ne sera que peu de chose, comparée à l'au-delà ! »

Coran, sourate 9, verset 39 : « Si vous ne vous lancez pas au combat, Allah vous punira d'un châtement douloureux et vous remplacera par un autre peuple. Vous ne Lui nuirez en rien. (...) »

Enfin, l'islam glorifie la mort en martyr au cours du jihad.

Coran, sourate 2, verset 154 : « Ne dites pas de ceux qui sont tués dans le sentier d'Allah qu'ils sont morts. Au contraire ! Ils sont vivants, mais vous n'en avez pas conscience. »

Coran, sourate 3, verset 157 : « Si vous êtes tués dans le chemin d'Allah ou si vous mourez, un pardon de la part d'Allah et une miséricorde valent mieux que ce qu'ils [ceux qui ne font pas la guerre] amassent. »

Coran, sourate 3, versets 169 & 170 : « Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah sont morts : ils sont vivants ! Auprès de leur Seigneur et bien pourvus, heureux de la faveur qu'Allah leur a accordée. Ils se réjouissent que ceux qui, après eux, ne les ont pas encore rejoints, ne connaîtront aucune crainte et ne seront pas affligés. »

Coran, sourate 4, verset 74 : « (...) Quiconque combat dans le sentier d'Allah, tué ou vainqueur, Nous lui accorderons une énorme récompense. »

Coran, sourate 9, verset 111 : « Allah a acheté aux croyants leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le chemin d'Allah : ils tuent et ils sont tués. C'est une promesse authentique d'Allah formulée dans la Torah, l'Évangile et le Coran. Qui est plus fidèle qu'Allah à son engagement ? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez fait : c'est là l'immense succès. »

Hadith (Bukhari n°7530) : « D'après Jubayr Ibn Hayya, al-Mughîra a dit : « Notre Prophète, d'après le message qu'il a reçu de notre Seigneur, nous a annoncé que celui d'entre nous qui serait tué sur le chemin de Dieu irait au Paradis ». »

Hadith (Muslim n°1899) : « Jâbir a dit : Un homme dit au Prophète : « Où est-ce que je serai, si je suis tué (dans le combat pour la cause d'Allah) ? ». « Au Paradis », répondit le Prophète. L'homme jeta aussitôt quelques dattes qu'il avait dans la main, puis alla combattre jusqu'à ce qu'il fût tué. »

Hadith (Bukhari n°36, Titre 2 De la foi, Chapitre 27 : le Jihad est un acte de foi) : « Selon Abû Hurayra, le Prophète a dit : « Dieu saura gré à quiconque partira sur Son chemin et qui n'aura pas d'autre but en partant que de Lui prouver sa foi et d'avérer Ses envoyés. Il le fera revenir ensuite avec la récompense qu'il aura gagnée ou avec le butin conquis, ou bien il le fera entrer dans le Paradis. Si ce n'était ma compassion pour ma communauté, je me tiendrais pas ainsi en arrière des troupes et je voudrais au contraire être tué sur le chemin de Dieu, ressusciter ensuite pour être tué de nouveau et rappelé à la vie une autre fois pour être tué encore après cela. » »

Hadith (at-Tirmidhi n°1663) : « D'après Al-Miqdam Ibn Madiyarib, le Messenger d'Allah a dit : « Il y a six mérites prévus par Allah pour le martyr : (...) 5) il est marié à 72 femmes (vierges) au Paradis ; (...). » »

Pour ce qui est des opposants capturés, un seul peu enviable leur est réservé.

Coran, sourate 5, versets 33 & 34 : « La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messenger, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est d'être tués ou crucifiés, ou d'avoir leur main droite et leur pied gauche coupés, ou d'être expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas, il y

aura pour eux un énorme châtement dans l'au-delà, excepté pour ceux qui se sont repentis avant de tomber en votre pouvoir : sachez qu'Allah est celui qui pardonne et est miséricordieux. »

Coran, sourate 8, verset 67 : « Il n'appartient pas à un prophète de faire des prisonniers avant d'avoir complètement vaincu les mécréants sur la terre. Vous [croyants] voulez les biens d'ici-bas, tandis qu'Allah veut pour vous l'au-delà. (...) »

Quant au sort des femmes capturées pendant les batailles, les textes sacrés musulmans sont sans détour : viol, esclavage ou vente<sup>20</sup>.

### 1.9 Les châtements corporels

Parmi les bienfaits revivifiés, du point de vue musulman, par la doctrine de l'islam figurent les châtements corporels. D'un point de vue doctrinal, ils ont une grande importance, car ce sont des peines d'origine divine qui ne peuvent faire donc l'objet d'aucune tempérance.

Coran, sourate 24, verset 2 : « La fornicatrice et le fornicateur [toute relation sexuelle hors mariage est prohibée en islam], fouettez-les chacun de cent coups de fouet. Ne faites preuve d'aucune indulgence dans l'exécution de la loi d'Allah, si vous croyez en Allah et au jour dernier. Qu'un groupe de croyants assiste à leur punition. »

Coran, sourate 4, verset 15 : « Celles de vos femmes qui fornicquent, faites témoigner à leur rencontre quatre d'entre vous. S'ils témoignent, alors confinez ces femmes dans vos maisons jusqu'à ce que la mort les rappelle ou qu'Allah en décide autrement. »

Coran, sourate 5, verset 38 : « Le voleur et la voleuse, coupez-leur la main à tous deux en punition de ce qu'ils se sont acquis, comme châtement de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage. »

Hadith (Bukhari n°6800) : « Aïcha rapporte que le Prophète avait fait couper la main d'une femme. « Après cela, dit-elle, cette femme venait me trouver et je portais sa requête au Prophète ; elle s'était repentie et son repentir fut sincère ». »

Hadith (Bukhari n°6818) : « Abu Hurayra rapporte que le Prophète a dit : « L'enfant appartient à la couche, et au coupable la lapidation ». »

Sîra<sup>21</sup> : « Mahomet dit : « C'est donc moi qui ai ressuscité le jugement de Dieu [la lapidation] et son écriture et l'ait pratiqué ». »

On se souvient que même Tariq Ramadan essuya en 2005 un refus cinglant de l'université d'Al-Azhar, la plus prestigieuse institution musulmane d'interprétation des textes sacrés de l'islam, lorsque celui-ci tenta d'obtenir d'elle un avis favorable, non pas pour mettre fin définitivement à ces pratiques odieuses, mais seulement pour les suspendre quelque temps. En effet, supprimer les châtements corporels édictés par Allah, c'est entrer dans la voie qui mène implacablement à la remise en cause complète de tout l'islam.

---

<sup>20</sup> Le lecteur souhaitant une vision plus complète de tous ces textes peut télécharger le « Livret musulman de premier secours » à l'adresse : [http://islametoccident.fr/?page\\_id=1786](http://islametoccident.fr/?page_id=1786)

<sup>21</sup> « Ibn Ishâq : Muhammad », éd. Al Bouraq, 2001, tome 1, page 471

## 2 BASCULE DANS LE TERRORISME, PRISON ET RADICALISATION

### 2.1 *L'incapacité de l'islam « modéré » à contre argumenter face au fondamentalisme*

Face à ce déluge de textes inquiétants mais incontestés en islam, que penser ? Malheureusement, tous ces textes authentiques existent bel et bien et leur traduction rapportée ici n'est pas orientée ou dévoyée. Ces textes décrivent précisément la nature de l'islam à compter de la fuite de Mahomet à Médine (hégire), et surtout sa décision d'abandonner un prêche infructueux ou inefficace au profit de la guerre et donc de l'intolérance. C'est la raison pour laquelle les mouvements fondamentalistes font leur miel de tous ces textes qu'ils citent abondamment dans leur propagande, en particulier l'État Islamique qui consacre des pages nombreuses uniquement à la doctrine de l'islam. Pour les fondamentalistes, ces textes sont du pain bénit pour tenter de convaincre tous les musulmans que le vrai islam, qui n'est autre que l'islam de Mahomet, est également le leur. Ainsi, malheureusement, l'argument répété à l'envi dans les médias selon lequel les fondamentalistes musulmans ne connaissent rien à l'islam et dévoient cette religion n'est qu'une contre-propagande infondée. Au contraire, les fondamentalistes connaissent très bien les textes sacrés de l'islam et passent leur temps à les répéter et à les faire connaître.

Ceci est la raison pour laquelle l'islam « modéré » est incapable de produire un contre argumentaire à la propagande du fondamentalisme musulman en dépit des engagements qu'il avait pourtant pris en 2016 vis-à-vis du gouvernement français. C'est même pire : tenter de combattre sur le fond cette propagande, c'est en effet courir pour l'islam « modéré » le risque de faire la courte échelle aux fondamentalistes en portant plus encore à la connaissance de l'ensemble des musulmans ces textes qu'ils ignorent pour la plupart car, s'ils sont nés sous la bonne étoile d'un imam éloigné du fondamentalisme, celui-ci a sans doute pris soin de ne pas s'y appesantir ou d'inculquer à ses disciples le principes que les textes sacrés ne doivent surtout pas être lus à la lettre, c'est-à-dire normalement.

De là résulte la conclusion la plus terrible de cette situation : toute personne qui étudie sérieusement la doctrine de l'islam originel n'a en réalité que trois possibilités s'il veut aller jusqu'au bout de ses convictions :

1) Verser dans l'intolérance, la violence, voire le terrorisme, à l'exemple des fondamentalistes, car l'islam de Mahomet est effectivement un islam de guerre et de soumission violente des mécréants. Mais il faut comprendre que ce terrorisme n'est pas aux yeux du fondamentaliste un terrorisme : c'est simplement la lutte de la seule vraie religion (l'islam) – que tous les musulmans citent d'ailleurs en disant « LA » religion – contre toutes les autres (qui sont par essence de fausses religions), en application juste des lois d'Allah. Prétendre, comme le font la plupart des médias français, que les cas des terroristes musulmans qui réalisent des actions et meurent en martyrs ne relèvent que de la psychiatrie est absurde. Bien entendu, les organisations terroristes ont besoin de gens capables de violence et d'une certaine inconscience pour affronter la

mort, ce qui n'est pas donné à tout croyant même profondément convaincu de la justesse absolue de sa cause. Il est donc normal que le recours à la voyoucratie soit fréquent. Mais ce n'est pas parce que ces personnes brillent plus par leur violence que par leur intelligence qu'il faut tenir pour négligeable la question de la motivation religieuse de leur action, l'élite des mouvements fondamentalistes ayant par ailleurs une excellente connaissance des textes sacrés de l'islam. Mépriser ces terroristes de base en raison de leur passé peu glorieux ou de la fraîcheur de leur bascule dans l'islam violent, et par extension la hiérarchie des organisations musulmanes fondamentalistes, est irresponsable et immature. Si l'on devait juger toutes les organisations à l'aune du profil des exécutants chargés de leurs basses œuvres, on mépriserait inmanquablement toutes les armées du monde. Que je sache, l'armée française n'est pas constituée que de prix Nobel.

2) Apostasier, après avoir pris conscience de la nature réelle de l'islam originel.

3) Entrer dans le déni sous forme de mensonge à soi-même ou d'occultation, en inventant un islam nouveau qui n'est pas celui de Mahomet ou en gardant l'espoir (illusoire) que l'islam authentique peut se réformer. C'est dans ce camp que se situe la quasi-totalité des intellectuels musulmans qui n'ont pas apostasié et qui s'accrochent par enracinement culturel à l'eldorado d'un islam nouveau et tolérant. En attendant ce grand jour, ils encouragent les masses musulmanes à continuer à pratiquer un islam transfiguré et aseptisé qui a l'intérêt de leur permettre de continuer à profiter avec bonne conscience des avantages offerts par la société occidentale mécréante tout en évitant une remise en cause culturelle personnelle profonde et traumatisante.

## 2.2 *Interprétation et contextualisation, les deux mamelles de la manipulation*

La difficulté extrême à combattre le fondamentalisme pour l'islam « modéré » est que ce fondamentalisme (très répandu d'ailleurs dans le berceau de l'islam, au Moyen-Orient) adopte pour lire ces textes sacrés une attitude de bon sens, qu'on apprend à tous les petits Français à l'école de la République : à comprendre tout simplement ce qui est écrit. Cette vilaine pratique est ainsi stigmatisée en France par la bien-pensance pratiquant le politiquement correct sous le terme de « lecture littérale (voire littéraliste...) », prenant ainsi d'un seul coup une connotation particulièrement négative alors que c'est ce que chacun fait habituellement lorsqu'il lit un texte (à moins qu'il ne s'agisse d'un texte poétique, voire surréaliste).

Au dire des imams « modérés », l'islam aurait en effet ceci d'extraordinaire qu'il ne faudrait donc jamais comprendre ce qui est écrit – sauf si naturellement cela valorise positivement l'islam, cela va de soi – et qu'il faudrait savoir identifier un sens « caché » qui ne peut résulter naturellement que d'une interprétation savante dont seuls les imams ont la clef et qui n'est donc pas à la portée du lecteur de base, ce qui a en outre l'avantage de rendre par nature illégitime toute lecture individuelle critique et donc non « certifiée » des textes sacrés de l'islam. Généralement, cet argument va de pair avec l'argument de la langue : si vous n'êtes pas arabisant, on vous dénie immédiatement toute légitimité à avoir une opinion critique – voire à simplement à lire les textes sacrés de l'islam –, comme si tous les musulmans maîtrisaient parfaitement l'arabe ancien de la

tribu des Quraych qui y est utilisé, et surtout comme si aucune traduction n'était possible. L'arabe serait ainsi la seule langue intraduisible, proposition absurde puisqu'on se demande bien alors pourquoi il existe de nombreuses traductions réalisées par les musulmans eux-mêmes, et en particulier des traductions certifiées par l'université d'Al-Azhar. En outre, cette proposition doit bien faire rire tous les bilingues de naissance maîtrisant aussi bien l'arabe qu'une autre langue : apparemment donc, leur cerveau cesserait de fonctionner lorsqu'ils cherchent à s'exprimer sur la question de l'islam dans une autre langue que l'arabe.

Si la puissance du matraquage médiatique est telle, depuis des années, que les citoyens français ont intégré l'impératif de l'interprétation à l'état de réflexe – jusqu'à se faire eux-mêmes, parfois sans aucune connaissance des textes sacrés de l'islam, les défenseurs du « bon islam » bien interprété contre le « mauvais islam » littéral –, il est intéressant de constater que cet impératif est en réalité un postulat, c'est-à-dire une simple opinion érigée en dogme mais jamais illustrée ou justifiée par des exemples. L'expérience vécue montre que lorsqu'on demande des exemples concrets et précis, un silence gêné se fait et le débat glisse généralement sur un autre sujet.

Généralement, l'argument de l'« interprétation » est évoqué avec son petit frère, tout à fait stupéfiant : l'argument de la « contextualisation historique ». Mahomet ayant dit des choses confuses car totalement contradictoires, l'islam a recours pour sauver les apparences à l'argument de l'abrogation comme nous l'avons déjà vu : si deux propos de Mahomet sont contradictoires, le plus récent abroge le plus ancien, ce qui veut dire concrètement que le premier devient nul et non avenu. Ce qui revient également à dire, puisque c'est en réalité Dieu (Allah) qui est censé parler par la bouche de Mahomet, que Dieu ne savait pas ce qu'il disait ou qu'il a changé d'avis plusieurs fois durant les 22 ans de la prédication de Mahomet en raison des circonstances terrestres auxquelles il était visiblement soumis (Dieu soumis à ses propres créatures...!), alors qu'il était censé délivrer un message universel et définitif jusqu'à la fin des temps, étant le grand horloger de l'univers. Tout cela ne tient pas debout une seconde... et les musulmans eux-mêmes n'ont d'ailleurs jamais été capables de justifier raisonnablement une telle absurdité, ni de se mettre d'accord sur la liste des versets abrogés tant la confusion est grande.

### ***2.3 La responsabilité de l'éducation religieuse : dire la vérité ou mentir, il faut choisir***

Face à un constat aussi accablant, on a du mal à comprendre que les musulmans eux-mêmes n'en arrivent pas tous à la même conclusion. Le problème est que tout cela suppose une connaissance assez fine et précise des textes sacrés de l'islam pour en retrouver la cohérence chronologique et conceptuelle. Or, à interroger le musulman de la rue sur sa connaissance précise de ces textes, il ne fait guère de doute qu'elle est très faible, ou qu'elle est occultée inconsciemment parce qu'insupportable, sauf naturellement pour ceux qui « basculent » dans le fondamentalisme puis le terrorisme en copiant le modèle de Mahomet. En effet, la méconnaissance – voire l'ignorance – par les musulmans de leurs propres textes sacrés et de leur histoire religieuse est très répandue.



L'éducation est donc une des clefs essentielles du problème. Un enfant, quelle que soit sa famille de naissance, n'a statistiquement aucune raison d'avoir une nature humaine plus corrompue ou malfaisante (ou l'inverse) en fonction de la religion de sa famille de naissance (juive, chrétienne, musulmane, bouddhiste, athée, etc.) et dans laquelle il va être éduqué. Cette constatation élémentaire est l'excellente raison pour laquelle la critique de la religion ne constitue en aucun cas une critique de la personne dans sa dignité de personne humaine, notion déconnectée de son milieu d'origine : c'est seulement la critique de ses opinions (une religion n'étant rien d'autre qu'une opinion), celles-ci découlant la plupart du temps de l'éducation reçue. Faire de la critique des religions un délit, comme cherchent à y parvenir les islamophiles, reviendrait à instaurer un délit de blasphème qui n'existe heureusement pas (encore) dans le droit français.

Or, en l'absence de hiérarchie religieuse musulmane qui permettrait de parvenir à un corpus d'interprétations des textes sacrés de l'islam partagé par tous (à l'instar du « Catéchisme de l'Église Catholique » pour les catholiques), c'est à chaque imam de décider en son âme et conscience ce qu'il doit dire à ses ouailles. Le dilemme auquel chaque imam est confronté est en réalité très simple : doit-il dire la vérité, au risque de pousser ses fidèles dans la voie de la violence et du terrorisme, ou au contraire dans la voie de l'apostasie, qui sont les deux voies de la vérité ? Ils en choisissent généralement une troisième, solution la plus simple et la plus courante en contexte occidental : mentir (directement ou par omission) ou occulter la vérité.

Ces mensonges et ces occultations quant à la réalité et au contenu des textes sacrés de l'islam ne sont pas seulement le fait des imams mais aussi des personnalités chargées d'assurer sur les plateaux de télévision ou à la radio la communication officielle de l'islam en France. Il suffit pour s'en convaincre de lire les ouvrages consacrés par ces personnes à la doctrine de l'islam pour constater l'absence généralisée de références claires, précises et nombreuses aux textes sacrés de l'islam. Quant aux émissions ou conférences sur l'islam réalisées avec le concours des organisations musulmanes<sup>22</sup>, en particulier l'émission hebdomadaire de France 2 « Islam » diffusée le dimanche matin, si elles n'esquivent pas toujours les questions qui fâchent, celles-ci ne sont débattues qu'entre « spécialistes choisis » : jamais par exemple il n'est proposé à des ex-musulmans (apostats) de participer, eux qui seraient pourtant parfaitement bien placés pour tenir le rôle normal de la contradiction que tout débat de qualité impose. Ces experts se gardent ainsi bien d'aller au plus profond des sujets et délivrent un message globalement anesthésiant destiné à éviter une prise de conscience réelle qui nuirait gravement à la santé du consensus religieux œcuménique tant recherché. De toutes les matières, c'est sans doute la ouate qu'ils préfèrent.

---

<sup>22</sup> Le lecteur peut se reporter au site [islametoccident.fr](http://islametoccident.fr) : il y trouvera notamment plusieurs centaines d'articles consacrés à l'analyse, sur plusieurs années, d'émissions de télévision ou de conférences filmées.

## 2.4 *Qu'est-ce que la radicalisation ? La déradicalisation est-elle possible ?*

La radicalisation constatée chez des personnes vivant en Occident est simplement la prise de conscience de la nature véritable du modèle représenté par l'islam de Mahomet et le souhait de passer à l'action (violente si nécessaire) pour lui redonner vie : c'est le retour aux racines de l'islam, dont la nature est naturellement prosélyte (cf. souvenons-nous des invasions des VII<sup>ème</sup> et VIII<sup>ème</sup> siècles sur le pourtour de la Méditerranée) et qui cherche à étendre son pouvoir par le «  *jihad*  », guerre sainte musulmane.

Chez les personnes vivant dans le confort douillet des sociétés occidentales et notamment de la France avec son État-providence protecteur, ce désir d'action est généralement associé à une frustration personnelle intense qui est l'élément déclencheur de ce processus qui conduit le plus souvent à la mort : échec scolaire, échec sentimental, mauvaise intégration à l'environnement, fierté frustrée en raison d'un manque de reconnaissance, souhait de prendre sa revanche sur un ex-pays colonisateur qui devient seul responsable de tous les maux conduisant à la situation présente, etc. Cette « cristallisation » autour d'un motif de révolte peut toucher les musulmans comme les non-musulmans (cf. les cas de conversion de chrétiens à l'islam violent pour redonner une consistance à un vide psychologique personnel conduisant à une perte de sens), les Français de souche comme les Français issus des récentes vagues d'immigration et vagues migratoires, quelle que soit leur origine ethnique ou géographique.

En effet, il est presque impossible à une personnalité en perdition de s'engager dans une voie médiane requérant un contrôle de soi et le courage de la conciliation alors que la fuite en avant le conduit à adhérer à un système qui va lui redonner un rôle au sein d'une communauté, des objectifs, un sentiment d'importance et de pouvoir par la crainte qu'il est susceptible d'inspirer, une notoriété éventuellement posthume, et par conséquent le sentiment d'exister et de valoir quelque chose.

Pour cette raison, la « déradicalisation », comprise habituellement comme l'abandon de l'islam violent authentique pour un islam « modéré », mais frelaté, est impossible, car rejeter l'islam des origines c'est de facto apostasier. On ne revient pas par une transition douce du royaume de la violence sacrée au train-train ennuyeux et sans espoir d'une religiosité ancrée dans les petits soucis du quotidien. Accepter de reconnaître une erreur aussi monumentale de choix personnel, c'est renoncer à une partie de soi-même. Pour accepter ce sacrifice, il faut reconstruire sur un terrain totalement vierge, comme le font les ex-musulmans (convertis ou non au christianisme) qui ont abandonné la religion musulmane, et qui sont semble-t-il les parias dérangeants des médias étant donné qu'on n'y entend jamais leur voix.

Aussi, prétendre parvenir à transformer en doux agneaux des personnalités violentes et pénétrées de la justesse de leur religion à l'aide de séances de coaching psychologique et d'activités d'éveil (sport, arts, etc.) dans des institutions spécialisées montées en urgence sous la responsabilité de « gourous » n'a jamais eu aucun sens. Ce qu'il faudrait accepter, c'est d'organiser

des cours d'éducation religieuse poussée pour déconstruire auprès des populations concernées morceau après morceau la mythologie musulmane, mais aussi de faire découvrir les autres religions et spiritualités à ces personnes qui n'en ont pas la moindre idée, ce qui leur inculquerait peut-être par ailleurs la relativité des opinions. Cette démarche n'est pas une solution miracle (elle doit par ailleurs être associée aux actions sociales habituelles visant à la réinsertion éducative et professionnelle) mais c'est probablement la seule que nous ayons à notre disposition. C'est une tâche de longue haleine.

L'État ne pouvant pas appuyer ce type de démarche pour cause de laïcité, d'intérêts diplomatiques et économiques avec les pays musulmans, d'islamo-gauchisme virulent de certains groupuscules, d'idéologie multi-culturaliste partagée avec Bruxelles, etc., il revient à des initiatives privées de s'en charger (ex. l'organisation Jésus le Messie). Il s'agit là d'une œuvre de salut public humanitaire qui ne doit rien céder au prétexte du choc que peut provoquer un tel dévoilement. Tant que le débat de fond sur la nature de la doctrine de l'islam ne sera pas posé clairement (le « Manifeste contre le nouvel antisémitisme » publié le 22 avril 2018 étant de ce point de vue une toute première étape publique), les territoires perdus de la République auront encore de beaux jours devant eux.

## 2.5 *Que se passe-t-il dans les prisons ?*

Les prisons sont un bain de culture idéal pour le développement du fondamentalisme musulman et la radicalisation des prisonniers, cette radicalisation étant d'ailleurs d'autant plus facile que la surreprésentation musulmane y est manifeste si l'on en croit (en l'absence de statistiques publiques) Tareq Oubrou, aumônier de prison à Gradignan (à l'heure où il publie son livre), qui écrit en effet<sup>23</sup> : « *Ce n'est malheureusement pas un hasard si nos prisons sont majoritairement peuplées de jeunes musulmans. (...) Ce qui me préoccupe davantage<sup>24</sup>, c'est la surreprésentation musulmane dans les prisons : de 40 à 50% de la population carcérale, et jusqu'à 70% en région parisienne, à Lille, Lyon et Marseille.* » Il est vrai que cette surreprésentation pose question mais c'est une question dont les médias ne veulent visiblement jamais débattre.

L'échec de l'État Islamique était prévisible. J'écrivais<sup>25</sup> il y a déjà deux ans : « *Même si l'État Islamique a vocation à échouer – et c'est heureux – comme tous les mouvements à tendance eschatologique (à moins qu'Allah n'existe vraiment...), l'idéologie qui le meut va, elle, perdurer dans bon nombre de pays où les musulmans sont présents.* » Ce constat est toujours d'actualité : le fondamentalisme musulman a bien entendu survécu à l'effondrement de l'État Islamique en tant qu'organisation car il s'agit d'un combat identitaire, ethnique et de civilisation millénaire pour la défense de l'islam et contre un

---

<sup>23</sup> « Un imam en colère », éd. Bayard, novembre 2012, pages 14 et 25

<sup>24</sup> Davantage que le fait que les jeunes délinquants musulmans puissent devenir en prison des terroristes, ce qui est quand même assez étonnant...

<sup>25</sup> « Les sources doctrinales de l'État Islamique », tome 2, éd. UPPR, avril 2016, page 70

Occident dont les valeurs sont haïes. Or les prisons, à côté des mosquées, constituent un vivier naturel de recrutement de combattants.

En prison, l'appartenance à un gang, à une « famille », donne une raison de vivre aux prisonniers violents, qui n'ont aucune illusion ou aucun espoir quant à leur avenir dans une société « normale » dont ils ne partagent de toutes les façons pas les valeurs. Quand tout est perdu, en attendant la récidive, il faut se redonner un rôle, une place, qui va se construire et se fortifier par le rejet des maigres perspectives offertes par une société qui n'offre comme horizon d'existence que la médiocrité. La haine, et en particulier la haine religieuse, offre en revanche des possibilités de reconstruction psychologique personnelles prometteuses, rapides et faciles en donnant à l'individu l'illusion d'être un « élu », d'être une personnalité d'exception.

On peut ainsi facilement imaginer comment la prison offre à ces individus la nouvelle famille d'accueil et de réconfort dont ils ont besoin avec l'Oumma du fondamentalisme musulman. Or l'antidote ne peut pas être fourni par les imams des prisons puisque les prisonniers, ayant beaucoup de temps devant eux, ont le temps de prendre connaissance et d'étudier les textes sacrés de l'islam – notamment la biographie de leur modèle, Mahomet – ainsi que la propagande fondamentaliste qu'on leur fait parvenir. Car comment empêcher un musulman d'étudier sa religion ? Dans ce contexte, la radicalisation paraît inévitable. Bien informés de la réalité de la doctrine de l'islam, ils deviennent imperméables aux mensonges et aux occultations des imams de la République.

Et, malheureusement, l'échec assez rapide du califat terrestre de l'État Islamique ne bloque guère la progression de la maladie car, dans ce processus psychologique et pathologique à visée eschatologique, l'échec terrestre n'est que temporaire et ne dit rien de la vérité du projet céleste. L'État Islamique avait d'ailleurs tout à fait bien anticipé son échec probable – sans évidemment le mentionner ouvertement – en préparant très tôt ses troupes à l'« après » de deux façons : en insistant lourdement sur le caractère authentique et certain de la mission reçue d'Allah mais sans pour autant avoir de garantie sur l'horizon de temps au terme duquel la victoire finale serait acquise, les voies d'Allah étant impénétrables<sup>26</sup> ; en veillant à ce que les troupes de l'État Islamique ne s'enflent pas d'orgueil en raison de cette mission divine et ne se considèrent pas comme infaillibles (forme de préparation psychologique à l'échec futur)<sup>27</sup>.

Cette préparation psychologique s'inscrivait d'ailleurs dans la droite ligne de la glorification par l'islam du martyr individuel dans le cadre du jihad (tout à fait différent du suicide, interdit en islam), le combattant ne devant pas se préoccuper du réel potentiel de succès au niveau de l'Oumma puisque le martyr individuel au jihad aboutit toujours à l'octroi par Allah des plus grands bienfaits, même si la mort du martyr était de fait, d'un point de vue militaire, totalement inutile. Il suffit d'ailleurs de constater la grande fierté de certaines des familles de ceux qui sont

---

<sup>26</sup> « Les sources doctrinales de l'État Islamique », tome 2, éd. UPPR, avril 2016, pages 57 à 61

<sup>27</sup> « Les sources doctrinales de l'État Islamique », tome 2, éd. UPPR, avril 2016, pages 45 à 47

morts au combat (y compris dans les actes terroristes commis en France) pour comprendre que ce processus mental est très différent de la folie (même s'il peut naturellement exploiter un manque d'espoir dans l'avenir, voire une détresse psychologique), contrairement à ce qu'on assène en permanence dans les médias français, l'utilisation du terme de « déséquilibré » étant uniquement destiné à couper, aux yeux du public, le cordon ombilical entre l'islam et la violence.

## 2.6 *Le long sanglot du penseur musulman et l'idéalisation de l'héritage musulman*

Toute personne qui participe aux conférences, visionne les émissions de télévision, écoute les émissions de radio consacrées à l'islam, constate rapidement que les personnalités musulmanes « modérées » (intellectuels et imams) connues du grand public oscillent généralement entre deux attitudes (ou les associent) : une attitude de déni ou d'occultation (qui revient en pratique au mensonge), souvent accompagnée par l'idéalisation de l'héritage musulman, ou une attitude plus critique fondée finalement sur l'espoir – en réalité illusoire – que l'islam des origines n'était pas le vrai islam ou que l'islam d'aujourd'hui serait capable de se réformer.

Dans le premier cas (déni), tous les raisonnements, jusqu'aux plus obscurs, sont employés pour tenter de démontrer, en créant de la confusion, que les textes musulmans ne veulent pas en réalité dire ce qui y est tout simplement écrit, qu'il faut « interpréter » et « contextualiser » au regard de l'état de la société de l'Arabie du VII<sup>ème</sup> siècle, comme si Dieu s'était embarrassé des coutumes tribales de l'époque alors qu'il était censé délivrer un message universel et définitif jusqu'à la fin des temps. Naturellement, cela s'accompagne de l'idéalisation de la civilisation musulmane et de sa contribution à la civilisation mondiale – car une civilisation aussi valorisée par eux doit nécessairement avoir produit des merveilles –, idéalisation sur laquelle la rationalité n'a plus de prise.

Jules Monnerot, auteur du remarquable ouvrage « *Sociologie du communisme* »<sup>28</sup> – le communisme étant pour lui le « *nouvel islam du XX<sup>ème</sup> siècle* » – explique très bien le processus de déconnexion d'avec la réalité observée même chez les plus grands penseurs musulmans ou islamophiles :

*« Ce qu'on nomme idéologie n'est rien d'autre qu'un système passionnel ou délirant, collectif. (...) Le communisme du religionnaire communiste est d'ordre « symptomatique », il a un autre sens que le sens intellectuel ; il représente en fait tout autre chose que ce pour quoi il se donne ; en ce sens par rapport à un tel « sujet », le « communisme » est un « syndrome ». On voit jouer avec une très grande netteté le mécanisme bien connu de la passion : tout ce qui est affecté d'une valeur est entraîné dans l'orbite de l'« objet » aimé et se met à participer de cet objet (c'est la « cristallisation ») ; on adhère au marxisme parce qu'il est « vrai », ou « scientifique » ; on soutient l'Union soviétique parce qu'elle est « socialiste », qu'elle est une « société juste ». Le communisme et le communiste ont réponse à tout. (...) Chez le religionnaire se manifestent exclusivisme et monomanie ; l'activité du sujet se concentre et s'unifie tandis qu'elle concourt avec un grand*

---

<sup>28</sup> Éd. Gallimard, 1949. Toutes les citations ultérieures de Jules Monnerot sont extraites de cet ouvrage.

nombre d'activités de même nature dirigées dans le même sens. Les énergies accumulées tendent à ne se décharger que dans un sens. Le « blocage de l'esprit sur un petit nombre d'idées », favorable au succès pratique, s'accompagne souvent de « manifestations de mythomanie généralisée et contagieuse » et de rêves éveillés d'extermination. Des représentations qu'aucun démenti de l'expérience ne peut réduire soumettent les faits à une déformation systématique, les infléchissant et gauchissant toujours dans le même sens. Il y a confusion partielle du désir et de la réalité : on ne fait plus le départ entre ce qui est et ce qu'on voudrait qui soit, entre la formation du réel par les actes des hommes et la formation des idées sous la pression du désir. »

Deux exemples mythiques reviennent ainsi régulièrement pour justifier la grandeur de la civilisation musulmane et son ouverture revendiquée sur le monde et ainsi prétendre réfuter les critiques faites à l'islam d'aujourd'hui : al-Andalus (l'Espagne musulmane) et la « Maison de la sagesse » de Bagdad.

Le mythe d'al-Andalus est un mythe tenace : l'islam aurait, pendant plusieurs siècles (du VIII<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle) fait naître et entretenu en Espagne, suite à la conquête arabe musulmane armée, une civilisation multiconfessionnelle (juifs, chrétiens et musulmans) tolérante et remarquablement riche d'échanges inter-communautaires et d'enrichissements de civilisation. Les preuves tangibles et évidentes devraient être faciles à trouver étant donné la durée de cette occupation musulmane suite à l'invasion : or on ne trouve pas de preuves historiques probantes et clairement documentées de cette affirmation. Au contraire, des recherches récentes de spécialistes<sup>29</sup> semblent montrer que la perception d'al-Andalus comme summum de civilisation est tout à fait erronée. Il est vrai qu'à partir du moment où l'islam a conservé en Espagne sa doctrine originelle sectaire et violente, on voit mal comment, comme par magie, il aurait pu accepter en Espagne ce qu'il a refusé partout ailleurs, d'autant que la jurisprudence malikite qui y a été appliquée, très bien connue (et disponible en traduction française dans les bonnes librairies), ne corrobore pas du tout cette vision idyllique de l'histoire des rapports entre musulmans et mécréants. Pour le comprendre, le lecteur intéressé peut tout simplement se reporter au chapitre 21 de ladite jurisprudence<sup>30</sup>, intitulée « *Le combat dans la voie de Dieu* », qui explique pendant vingt pages en quoi consiste le fameux « *jihad* », explication qui ne laisse absolument aucun doute sur la nature guerrière et violente de cette guerre sainte. Le pouvoir musulman étant établi fermement dans l'Espagne médiévale, le système politico-religieux de l'islam s'y est naturellement mis en place

---

<sup>29</sup> Le lecteur peut par exemple se reporter à deux ouvrages universitaires qui ont l'intérêt d'adopter des approches tout à fait complémentaires, l'un sous l'angle de la vie quotidienne, la culture, les arts, etc., l'autre plus sous l'angle politique et religieux : « Al-Andalus, l'invention d'un mythe » de Serafin Fanjul (docteur en philologie sémitique, professeur de littérature arabe à l'université autonome de Madrid, ancien directeur du Centre culture hispanique du Caire et membre de l'Académie royale d'Espagne), éd. l'Artilleur, octobre 2017 ; « Le mythe du paradis andalou » de Dario Fernandez-Morera (professeur associé dans le département Espagne et Portugal de la Northwestern University aux Etats-Unis), éd. Isibooks, avril 2017.

<sup>30</sup> « Al-Muwatta (synthèse pratique de l'enseignement islamique ; Traité de jurisprudence islamique ; Rite malikite) » par l'imam Malik (recueil de textes originaux commentés), éd. Al Bouraq, avril 2004

comme dans le reste du monde musulman avec notamment le statut inférieur et humiliant de « *dhimmi* » pour les juifs et les chrétiens.

Quant à la « Maison de la sagesse » de Bagdad, où se seraient déroulées au IX<sup>ème</sup> siècle des joutes oratoires entre musulmans, chrétiens et juifs dans un esprit de tolérance et d'ouverture à la diversité spirituelle, les spécialistes de la question reconnaissent en réalité que c'est un mythe<sup>31</sup>, l'objectif principal de cette institution étant à l'époque la défense de l'islam, les mécréants n'y ayant pas accès.

Néanmoins, ces mythes ont la vie dure et Jules Monnerot en explique la raison : « *Le mythe agit dans le domaine de l'énergie affective, le dogme dans le domaine intellectuel de l'organisation, de la justification, de la rationalisation ; le dogme, c'est l'idéologie fixée et comme statufiée : il tend à « objectiver » des idées qui n'auraient pas pu être produites sans la foi et qui acquièrent, devenues dogme, une sorte de force autonome, d'existence sociale pour elles-mêmes. Les propositions du dogme peuvent être autant de jugements qui doivent être suivis d'exécution. C'est ainsi qu'une fois totalement investi par un dogme nouveau, plus d'un croyant finit par se réveiller bourreau et devenir exécuteur. On ne discute pas le dogme, on dispute du dogme. Alors que toute proposition scientifique dans nos sociétés passe pour se défendre elle-même, le dogme a besoin d'être armé, le dogme a besoin d'être défendu, le dogme a peur, seules les persécutions le rassurent. (...) Les dignitaires d'une association dogmatique et les porteurs militants du dogme s'identifient affectivement à celui-ci et sont comme blessés dans leur chair par des coups portés au dogme, et s'ils se sentent confusément (ils ne sauraient guère le constater clairement) battus sur le plan intellectuel, tendent à prendre, s'ils le peuvent, sur le plan physique, une revanche sans réplique.* »

Si certains préfèrent continuer à se laisser bercer par le mythe d'un islam de tolérance et de paix, certains intellectuels musulmans ont néanmoins une compréhension beaucoup plus lucide de la nature de l'islam de Mahomet et de l'histoire musulmane. Il est alors intéressant de s'interroger sur ce qui peut bien les attacher encore à la culture musulmane alors qu'ils ne semblent guère y trouver de motifs de satisfaction. D'ailleurs, à l'heure où des procès en islamophobie sont dressés de toutes parts pour empêcher à tout prix la critique de l'islam, il est cocasse de constater que les critiques les plus virulentes proviennent parfois des musulmans eux-mêmes : voici, à titre d'exemple, quelques citations de propos qui vaudraient à n'en pas douter de sérieux ennuis aux mécréants qui se hasarderait à les proférer :

« *L'école coranique où l'on égrène à longueur de journées des sourates et des versets, sans les comprendre et sans les relier à un contexte historique, est, de ce point de vue, la caricature de l'apprentissage mécanique. Sortir de cette méthode répétitive est en soi considéré comme un début explicite d'indiscipline, et parfois de vaine spéculation.* »<sup>32</sup>

« *Il y a en terre d'islam et partout dans les communautés musulmanes du monde des consciences fortes et libres, mais elles restent condamnées à vivre leur liberté sans assurance, sans reconnaissance d'un*

---

<sup>31</sup> Voir <http://islametoccident.fr/?p=3701>

<sup>32</sup> « Manifeste pour un islam des lumières », Malek Chebel, éd. Pluriel, 2012, page 120

véritable droit, à leurs risques et périls face au contrôle communautaire ou bien même parfois face à la police religieuse. »<sup>33</sup>

« L'une des caractéristiques actuelles de la pensée en islam est d'être univoque. Mais lorsqu'on dit « univoque », il faut entendre le mot au sens immédiat du terme et non pas de manière métaphorique ou distanciée. Très distinctement, l'esprit musulman d'aujourd'hui répugne à se voir reprocher, même avec doigté, l'absurdité logique de telle pensée anachronique ou fossile, surtout si elle a été codifiée par le Coran ou la sharia. »<sup>34</sup>

« Les musulmans ne sont jamais invités à se remettre en question [lors de la prière du vendredi à la mosquée]. L'islam leur est présenté comme LA solution universelle. »<sup>35</sup>

« Pour le croyant islamoïde, l'islam se situe au-dessus et en dehors de la critique humaine. Pour lui, la doxa ne peut être questionnée, ni dans sa généralité ni dans son détail, car cela mettrait en péril tout l'édifice de la croyance. Le comportement « islamoïde » consiste donc à rejeter en bloc toute innovation inconvenante, tout en donnant le change à quiconque s'avise de critiquer tel ou tel précepte islamique. À ce sujet borné, l'islam n'offre que des avantages : une religion divine, avec un prophète d'une sagesse à toute épreuve et une histoire arabo-islamique flamboyante. »<sup>36</sup>

« Pour les autorités religieuses, il ne peut pas y avoir de liberté en dehors du dogme lui-même, ce qui revient à dire qu'il n'y a pas de liberté du tout, hormis évidemment celle qui consiste à suivre la voie telle qu'elle a été tracée depuis des lustres. »<sup>37</sup>

« L'attitude du croyant musulman vis-à-vis du corpus coranique a toujours été empreinte d'exaltation et de respect, ce qui l'empêche d'affronter les nouvelles idées. »<sup>38</sup>

« Pour qui veut lutter contre l'obscurantisme qui frappe aujourd'hui le monde musulman, la France n'est pas forcément un endroit de tout repos. (...) Tout discours élaboré sur Dieu, l'interprétation du Coran ou la nécessité d'adapter sa pratique à un environnement sécularisé s'apparente pour la plupart des musulmans, en particulier les jeunes littéralistes, à un blasphème. »<sup>39</sup>

« L'absence de débat critique et serein est à notre sens l'un des maux qui rongent la pensée musulmane contemporaine. »<sup>40</sup>

« Les dialogues et les débats manquent infiniment à l'intelligence musulmane contemporaine »<sup>41</sup>

« Depuis longtemps les musulmans ne savent plus se mettre d'accord intellectuellement pour quelque chose (une idée, un projet ou un engagement) : ils ne se rapprochent émotionnellement les uns des autres et

---

<sup>33</sup> « Lettre ouverte au monde musulman », Abdennour Bidar, éd. LLL, 2015, page 21

<sup>34</sup> « Manifeste pour un islam des lumières », Malek Chebel, éd. Pluriel, 2012, page 17

<sup>35</sup> « Un imam en colère », Tareq Oubrou, éd. Bayard, avril 2013, page 110

<sup>36</sup> « Manifeste pour un islam des lumières », Malek Chebel, éd. Pluriel, 2012, page 101

<sup>37</sup> « Manifeste pour un islam des lumières », Malek Chebel, éd. Pluriel, 2012, page 120

<sup>38</sup> « L'islam expliqué par », Malek Chebel, éd. Tempus, mars 2013, page 187

<sup>39</sup> « Un imam en colère », Tareq Oubrou, éd. Bayard, avril 2013, page 79

<sup>40</sup> « La réforme radicale », Tariq Ramadan, éd. Presses du Châtelet, janvier 2013, page 11

<sup>41</sup> « La réforme radicale », Tariq Ramadan, éd. Presses du Châtelet, janvier 2013, page 392



*offrent parfois un front apparemment uni que lorsqu'il s'agit de se mobiliser contre un potentiel ennemi, une provocation ou une attaque. Loin du dialogue critique, l'union est effectivement émotive, souvent excessive, ponctuelle et éphémère. Certains "ulama" et musulmans y voient une force de la Oumma islamique alors qu'au-delà de l'effet de l'image, on est en présence de l'expression d'une fragilité et d'une faiblesse à nulle autre pareilles. Les manifestations populaires, si excessives dans le monde musulman, contre les caricatures danoises ou les propos du pape Benoît XVI en Allemagne disent davantage sur des sociétés où le débat critique est absent, où la société civile est muselée (et parfois habilement instrumentalisée pour jeter son dévolu sur l'étranger, sur l'Occident), où le formalisme hypocrite est institutionnalisé que sur l'objet spécifique de la colère. »<sup>42</sup>*

*« Il y a tant de ces familles, tant de ces sociétés musulmanes où cette confusion entre spiritualité et servitude est incrustée dans les esprits dès le plus jeune âge, et où l'éducation spirituelle est d'une telle pauvreté que tout ce qui concerne de près ou de loin la religion reste ainsi quelque chose qui ne se discute pas ! »<sup>43</sup>*

*« Dans trop de tes contrées tu [islam] associes encore la religion et la violence – contre les femmes, contre les « mauvais croyants », contre les minorités chrétiennes ou autres, contre les penseurs et les esprits libres, contre les rebelles – (...) »<sup>44</sup>*

*« Il faut que tu [islam] commences par réformer toute l'éducation que tu donnes à tes enfants, que tu réformes chacune de tes écoles, chacun de tes lieux de savoir et de pouvoir. Que tu les réformes pour les diriger selon les principes universels (même si tu n'est pas le seul à les transgresser ou à persister dans leur ignorance) : la liberté de conscience, la démocratie, la tolérance et le droit de cité pour toute la diversité des visions du monde et des croyances, l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes de toute tutelle masculine, la réflexion et la culture critique du religieux dans les universités, la littérature, les médias. »<sup>45</sup>*

*« À la déclaration de l'éditorialiste italien d'origine égyptienne Magdi Allam, récemment converti de l'islam au catholicisme : « Le problème des réformateurs de l'islam, c'est qu'on ne les trouve que dans deux endroits : les universités françaises et les cimetières du monde musulman. », Tareq Oubrou répond : « Je pense que c'est un peu exagéré. »<sup>46</sup>*

*« Tant que plus d'un milliard de musulmans vivront dans la frustration, la vulnérabilité et la pauvreté, les conflits se multiplieront et le terrorisme tuera toujours autant d'innocents. L'islam n'a sans doute pas fini de faire peur. »<sup>47</sup>*

Face à un tel déluge de critiques, Jules Monnerot, encore une fois, nous éclaire sur les raisons de la survivance de cet attachement viscéral à un père que l'on se refuse à tuer : « On n'a pas besoin

---

<sup>42</sup> « La réforme radicale », Tariq Ramadan, éd. Presses du Châtelet, janvier 2013, pages 392 et 393

<sup>43</sup> « Lettre ouverte au monde musulman », Abdenour Bidar, éd. LLL, 2015, page 19

<sup>44</sup> « Lettre ouverte au monde musulman », Abdenour Bidar, éd. LLL, 2015, page 22

<sup>45</sup> « Lettre ouverte au monde musulman », Abdenour Bidar, éd. LLL, 2015, page 23

<sup>46</sup> « Un imam en colère », Tareq Oubrou, éd. Bayard, avril 2013, page 78

<sup>47</sup> « Un imam en colère », Tareq Oubrou, éd. Bayard, avril 2013, page 81

*de partager toutes les vues de Freud sur l'inconscient pour lui accorder qu'en pareil cas les motivations réelles sont hors de portée, c'est-à-dire que le communiste continue à être communiste tout comme l'obsédé individuel continue à être obsédé en dépit des arguments qu'on lui donne, et qui « devraient » faire évanouir son obsession – si, précisément, il n'était un obsédé. Le domaine de la communication des idées est un domaine limité. L'anomalie mentale ou la religion séculière continuent des barrières contre lesquelles se heurte notre désir de communication universelle. Les fondements d'une fraternité humaine fondée sur l'intelligence sont alors battus en brèche. »*

### 3 LA GUERRE DE CIVILISATION CONTRE UN OCCIDENT MEPRISABLE

Sur ces bases, on peut facilement comprendre qu'un petit nombre d'individus, de nature potentiellement violente, sans l'intelligence ou sans le soutien social et culturel suffisants pour envisager autre chose qu'un avenir médiocre sans grand espoir d'évolution, soient sensibles aux sirènes du fondamentalisme. Néanmoins, tous les terroristes musulmans qui ont ensanglanté la France et l'Europe depuis maintenant un certain nombre d'années ne sont pas tous passés par la case prison et n'ont pas un passé préalable de petit ou de grand délinquant.

Aussi, il convient de s'interroger sur la raison pour laquelle un autre terreau alimente aussi le réservoir du fondamentalisme en dépit des incohérences de la doctrine de l'islam et de l'aversion naturelle de la plupart des hommes pour la violence extrême qui devrait les détourner de cette voie. Cette raison se comprend assez bien : l'Occident n'offre plus de modèle social, moral et surtout spirituel qui fasse envie à des populations encore éprises de transcendance en dépit de l'athéisme ambiant et qui cherchent autre chose que le matérialisme dans le peu de temps que dure leur passage sur terre.

Certes, la doctrine de l'islam est confuse et n'apporte rien de nouveau par rapport au monothéisme juif puis chrétien – il contribue même à l'appauvrir –, mais pourquoi abandonner un islam, par ailleurs chevillé au corps par la culture familiale d'origine, pour un marécage peu attirant où, entre autres, pourrissent une société laïque qui promeut l'indifférence en matière de religion et l'homosexualité, un individualisme et un matérialisme forcenés, un christianisme qui n'est plus que l'ombre de lui-même et qui n'assume plus son prosélytisme originel consistant à porter partout « la bonne nouvelle », un monde où sont également valorisées des évolutions antinomiques à ce qui imprègne la culture ancestrale des aïeux musulmans et dont on peut juger qu'elles vont contre l'ordre naturel (ex. le statut de la femme) ? Qui accepterait facilement du jour au lendemain de changer de peau quand, en outre, ce changement est vécu comme un abaissement, une soumission, et non une fierté, une façon d'accéder à une plus grande humanité ? L'enkystement de certaines populations d'origine immigrée en raison des difficultés d'intégration qu'elles connaissent du fait d'une mue culturelle qu'elles refusent est d'ailleurs la résultante directe de l'irresponsabilité des politiques de tous bords qui ont gouverné la France depuis 40 ans, facilitant des vagues d'immigration massive qui n'ont pas laissé le temps de traiter petit à petit la question. On ne peut pas traiter de la même façon une situation concernant quelques centaines de milliers de personnes ou quelques millions ; l'échelle n'est plus la même, ni les solutions.

Les fondamentalistes ont donc beau jeu d'exacerber la médiocrité du modèle de société occidentale – qui ne donne plus envie et qu'on n'a même plus envie de respecter (d'où la croissance exponentielle des incivilités) – et de mettre en évidence l'antagonisme profond de ses valeurs avec celles de l'islam authentique (mais aussi, en partie, avec celles du judaïsme et du christianisme).

### 3.1 *Les ravages du laïcisme et la disparition de la notion d'identité*

Un des premiers grands traits définissant par essence l'opposition entre islam et civilisation occidentale est, nous l'avons vu, la séparation du politique et du religieux qui s'oppose frontalement par nature à la doctrine musulmane. Mais l'islam – car il ne s'agit pas ici du seul fondamentalisme – va beaucoup plus loin car l'Oumma islamique ne connaît pas les frontières. Partout où l'islam se développe, il cherche à substituer ses codes – voire ses tribunaux – à ceux du pays où il s'est implanté. Dans ce combat politique, l'islam a pour allié naturel de fait l'islamo-gauchisme et le laïcisme revanchard français qui semblent avoir juré la perte de la civilisation traditionnelle occidentale imprégnée de christianisme pour lui substituer le monde merveilleux de l'homme augmenté, qui se prétend supérieur à sa nature (puisqu'il peut en changer, ne sachant plus qui il est), sexuellement ouvert à toutes les pratiques, sans valeurs morales autre que le droit-de-l'homme qui lui permet de se débarrasser de la figure tutélaire de l'autorité du père. Le combat des promoteurs de ce nouveau modèle de société déborde ainsi sur le terrain de l'identité des peuples européens, notion qu'il s'agit d'anéantir pour faire place au multiculturalisme. L'Oumma musulmane est donc temporairement une alliée naturelle car elle est indifférente à cette notion d'identité historique, seule (en principe) la religion étant le point commun des musulmans.

### 3.2 *L'abandon des valeurs familiales traditionnelles et la promotion de l'homosexualité*

L'islam (comme le judaïsme et le christianisme) considère l'homosexualité comme une abomination<sup>48</sup> puisque celle-ci contrevient à la loi naturelle de reproduction des espèces animales – l'homosexualité, pratique purement humaine, étant par définition stérile et détournant le fonctionnement naturel et hygiénique des organes –, cette pratique étant la conséquence pour les religions d'un égarement profond au regard de la loi divine voulue par Dieu pour sa création. Ce rejet concerne la pratique sexuelle elle-même entre adultes consentants dans la sphère privée et plus encore sa banalisation en Occident, et même sa valorisation<sup>49</sup> comme modèle positif de structuration sociale des rapports humains et surtout familiaux, avec la revendication d'un prétendu « droit à l'enfant » pour les couples homosexuels.

L'islam accompagne cette condamnation morale de mesures répressives concrètes dans les pays où l'islam a pris le pouvoir (les pays musulmans), où par conséquent la chari'a (loi religieuse musulmane) s'applique : la peine encourue peut en effet aller jusqu'à la mort conformément à la jurisprudence musulmane élaborée sur la base des paroles de Mahomet.

Coran, sourate 26, versets 165 & 166 : « *Accomplissez-vous l'acte charnel avec les mâles de ce monde et délaissez-vous les épouses que votre Seigneur a créées pour vous ? Vous êtes un peuple transgresseur.* »

---

<sup>48</sup> Le Petit Robert : « horreur inspirée par ce qui est impie »

<sup>49</sup> Voir les analyses intéressantes et sans tabou de Philippe Arino, lui-même homosexuel, sur son blog « l'araignée du désert ».

Jurisprudence chaféite 50 (une des 4 principales écoles juridiques de l'islam sunnite – pas la plus rigoriste –) : « *Le Prophète a dit : (1) « Tuez celui qui sodomise et celui qui est sodomisé. » ; (2) « Que Dieu maudisse celui qui fait ce que faisait le peuple de Lot. » ; (3) « Le lesbianisme est l'adultère entre les femmes. » »*

Les fondamentalistes n'ont donc aucun mal à vilipender un modèle occidental dont le profond délabrement psychologique et moral s'illustre par une explosion de l'individualisme, du narcissisme et de la recherche du plaisir, qui se poursuit aujourd'hui par la promotion institutionnelle de l'homosexualité au point que les parents hétérosexuels en voie de stigmatisation et d'auto-culpabilisation pourraient finir par se demander pourquoi ils ne rêvent pas tous d'avoir des enfants homosexuels. Ainsi, le déni de la valeur spécifique et irremplaçable du modèle familial biologique naturel se traduit logiquement par la négation du droit de l'enfant (relégué par ailleurs de facto au rang d'objet par l'irruption de l'interruption volontaire de grossesse) à connaître dans son noyau familial parental l'altérité sexuelle dans ce qu'elle a de plus profond et de plus mystérieux.

Le dégoût profond inspiré aux musulmans par ces mœurs s'étend à l'essence du modèle politique laïc occidental soumis à une minorité agissante de lobbys LGBT. En effet, alors qu'il aurait été si simple de soumettre la question à référendum, l'histoire nous apprend avec quelle ruse cette évolution a été progressivement imposée à la population. Souvenons-nous en effet des débats à l'Assemblée Nationale sur le Pacte Civil de Solidarité (PACS)<sup>51</sup> :

Le rapporteur (Jean-Pierre Michel) : « *Le texte vise trois objectifs, qui ne sont différents qu'en apparence : la reconnaissance sociale du couple homosexuel, (...).* » ; « *Le PACS est donc un contrat entre deux personnes, quel qu'en soit leur sexe, souhaitant organiser leur vie commune. Il n'interfère pas avec le droit de la famille et ne concerne pas les enfants.* » ; « *Outre la solution de problèmes matériels sérieux, la création du PACS accorde une véritable reconnaissance aux couples qui ne veulent ou ne peuvent se marier. Elle mettra notamment un terme à la discrimination que subissent les couples homosexuels et pour lesquels nous refusons d'instituer un cadre spécial.* »

La présidente de la commission des lois (Catherine Tasca) : « *Non, cette nouvelle convention en porte en rien atteinte au droit de l'enfant. Non, elle ne fragilise pas le mariage et la famille. Le mariage subsistera, avec toute sa valeur symbolique, il évoluera, avec ses réussites et ses difficultés. Mais il faut admettre que puisse désormais exister, à côté, une autre voie, celle du PACS.* »

La garde des sceaux (Elisabeth Guigou) : « *Le pacte civil de solidarité est un contrat qui concerne deux personnes qui vivent ensemble sans être mariées. Il a pour objet l'organisation de leur vie commune. Nous reconnaissons, sans discrimination aucune, une même valeur à l'engagement de ces deux personnes, hétérosexuelles, homosexuelles ou qui n'ont pas de lien charnel. (...) Mais il fallait aussi bien marquer qu'au*

---

<sup>50</sup> « Reliance of the Traveller and Tools of the Worshipper », traduction en anglais certifiée en 1991 par l'université Al-Azhar du Caire, section p17.3

<sup>51</sup> Journal Officiel, 2<sup>ème</sup> séance du 3 novembre 1998, Discussion de la proposition de loi relative au pacte civil de solidarité

regard de l'enfant, couples homosexuels et hétérosexuels sont dans des situations différentes. La non-discrimination n'est pas l'indifférenciation. Le domaine dans lequel la différence entre hommes et femmes est fondatrice, et d'ailleurs constitutive de l'humanité, c'est bien celui de la filiation. Voilà pourquoi le PACS ne légifère pas sur l'enfant et la famille. Voilà pourquoi le pacte concerne le couple et lui seul. (...) Le choix a été fait de dissocier pacte et famille car lorsqu'on légifère sur la famille, on légifère aussi forcément sur l'enfant. (...) Un enfant a droit à un père et à une mère, quel que soit le statut juridique du couple de ses parents. (...) Certains ajoutent encore une menace : le pacte ne serait qu'une première étape vers le droit à la filiation pour les couples homosexuels ! (...) Je veux être parfaitement claire : je reconnais totalement le droit de toute personne à avoir la vie sexuelle de son choix. Mais je le dis avec la plus grande fermeté : ce droit ne doit pas être confondu avec un hypothétique droit à l'enfant. Un couple, hétérosexuel ou homosexuel, n'a pas de droit à avoir un enfant en dehors de la procréation naturelle. (...) les procréations médicalement assistées ont pour but de remédier à l'infertilité pathologique d'un couple composé d'un homme et d'une femme. Elles n'ont pas pour but de permettre des procréations de convenance sur la base d'un hypothétique droit à l'enfant. (...) C'est une chose de maintenir un lien un lien de parenté déjà constitué entre parents et enfants, c'en est une toute autre de permettre, en vertu de la loi, l'établissement d'un lien ex nihilo entre un enfant et deux adultes homosexuels. Dans le premier cas, il s'agit d'une solution conforme à l'intérêt de l'enfant qui a le droit de conserver son père et sa mère lorsque ses parents se séparent. Dans le second, il s'agirait de créer de toutes pièces, par le droit, une mauvaise solution. Pourquoi l'adoption par un couple homosexuel serait-elle une mauvaise solution ? Parce que le droit, lorsqu'il crée des filiations artificielles, ne peut ni ignorer, ni abolir, la différence des sexes. Cette différence est constitutive de l'identité de l'enfant. Je soutiens comme de nombreux psychanalystes et psychiatres qu'un enfant a besoin d'avoir face à lui, pendant sa croissance, un modèle de l'altérité sexuelle. (...) Mon refus de l'adoption pour des couples homosexuels est fondé sur l'intérêt de l'enfant et sur ses droits à avoir un milieu familial où il puisse épanouir sa personnalité. (...) Je n'ignore pas le procès d'intention sur un éventuel « après » de cette proposition de loi qui préparerait des évolutions plus fondamentales de notre droit. Ce texte serait une « valise à double fond ». Je m'élève avec la plus grande énergie contre de telles insinuations. Ce vocabulaire de contrebande, qui fait croire que ce texte cacherait autre chose et que vos rapporteurs et le gouvernement exerceraient une fraude à la loi, est inacceptable. »

Ainsi, la force des affirmations et dénégations allait de pair avec la duplicité de la méthode. Le PACS était le « pied dans la porte » qui ouvrait la voie au mariage pour tous et à l'adoption par les couples homosexuels, et évidemment à la procréation médicalement assistée (P.M.A.) et à la gestation pour autrui (G.P.A.). Si l'intention avait été véritablement sincère au regard des valeurs morales que le législateur prétendait défendre, il aurait pris garde au danger annoncé et il aurait été possible d'inscrire dans la loi, voire dans la constitution, certains principes essentiels afin de circonscrire ces questions à la sphère strictement privée et éviter ainsi d'ouvrir grand la boîte de Pandore. Mais il était beaucoup plus habile d'ouvrir la brèche en jurant ses grands dieux que l'intention était pure. Les promesses n'engagent que ceux qui les croient.

Aussi, que penser d'une société capable de passer par-dessus bord en quelques années ce qui l'a structurée pendant deux millénaires pour satisfaire le narcissisme et la toute-puissance de l'individualisme ? À quand la légalisation de la pédophilie – après tout, si l'enfant est consentant et y trouve du plaisir ? – sous la pression de la tyrannie des sens puisque on nous rabâche partout qu'il faut vivre avec son temps, ce qui revient à dire que le rôle du politique n'est finalement, à tout prendre, que de légiférer pour prendre en compte dans la loi l'évolution matérialiste de la pensée humaine qui ne vise qu'à augmenter son confort ou son plaisir ? L'islam ne peut évidemment pas accepter un tel modèle qui promet une telle morale athée.

### 3.3 Une morale qui sombre dans le confort (IVG, euthanasie, P.M.A., G.P.A.)

De façon générale, la société occidentale a injecté le virus du confort matériel pour tuer la morale. Le ver est dans le fruit : ce qui relève de l'idée d'une morale extérieure à la toute-puissance de l'individu est rongé petit à petit. Le coup d'envoi emblématique de cette vague a certainement été la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse qui a rendu le meurtre légal dans certaines conditions, faisant en France de Simone Veil une redoutable, si ce n'est imbattable, compétitrice en matière d'assassinats de masse, à côté de Hitler, Staline ou d'autres. Bien entendu, l'intention n'était pas du tout la même, mais cette solution est-elle finalement si différente dans ses conséquences finales une fois que la mort a fait son œuvre et que des vies ont été anéanties ? L'enfer peut être pavé des plus louables intentions.

En effet, la loi s'est parée des oripeaux de l'« humanité » pour neutraliser toute contrainte morale qui limiterait la toute-puissance individuelle et la faire plier sous l'unique poids du bien-être matériel, alors même qu'un enfant non désiré pouvait toujours être laissé aux soins de l'Assistance Publique. Il est extraordinaire que Simone Veil ait pu déclarer<sup>52</sup> : « *Il me paraît non seulement irréaliste mais inhumain de résoudre le problème de l'avortement en proposant aux femmes de mener leur grossesse à terme pour abandonner ensuite leur enfant à une autre femme. (...) Il serait impossible d'avancer une telle suggestion à une mère de famille ou même à certaines jeunes femmes car elles seraient dans l'incapacité totale de l'appliquer.* » Merveilleux cynisme et irresponsabilité : mieux vaut permettre à une femme (et au géniteur mâle, qu'il ne faut pas oublier) de se dédouaner légalement du meurtre de l'enfant à naître que de mettre chacun devant ses responsabilités, tout en offrant la possibilité de laisser vivre cet enfant non souhaité mais dont la conception n'a pas pour autant été le fruit du hasard ; car, sauf preuve du contraire, les enfants n'arrivent pas portés par les cigognes.

Quant à l'argument du corps de la femme, il est moralement absurde comme le rappelait Emmanuel Hamel : « *Il n'y a pas de différence absolue entre le fœtus parce qu'il est interne et le nouveau-né parce qu'il est externe* »<sup>53</sup>. Il est vrai également que passer par définition du stade d'innocent à

---

<sup>52</sup> Journal Officiel, 2<sup>ème</sup> séance du 28 novembre 1974

<sup>53</sup> Journal Officiel, 1<sup>ère</sup> séance du 28 novembre 1974

celui d'assassin à un jour près permet d'atteindre les sommets de l'absurdité juridique mais illustre a contrario la puissance du confort matérialiste.

D'ailleurs, les contradictions innées de la loi sur l'I.V.G. étaient clairement pointées dans le texte du projet de loi soumis à l'Assemblée Nationale : *« On ne peut espérer que toutes les femmes décidées à interrompre leur grossesse renonceront à leur projet parce qu'elles auront été ainsi [au cours du délai de réflexion obligatoire de sept jours] éclairées. (...) Il n'est toutefois pas proposé d'admettre l'avortement parmi les actes médicaux remboursés par la Sécurité sociale, sauf, comme dès à présent, le cas d'avortement thérapeutique ».*

Article L. L 162-1 : *« La femme enceinte que son état place dans une situation de détresse peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse, laquelle ne peut être pratiquée qu'avant la dixième semaine de cette grossesse. En aucun cas l'interruption volontaire de la grossesse ne doit constituer un moyen de régulation des naissances. »*

Simon Veil<sup>54</sup> : *« L'avortement doit rester l'exception, l'ultime recours pour des situations sans issue. »*

L'idée même de loi d'exception était moralement absurde et ce qui devait fatalement arriver est arrivé : l'exceptionnel est devenu la norme, régi par le souci du confort pour les deux parents, homme et femme : possibilité de réduire la sexualité au plaisir, généralisation de l'irresponsabilité par la possibilité laissée d'effacer les conséquences de ses actes, possibilité de planifier un enfant quand on le veut et donc de se débarrasser des autres en les tuant. Simone Veil a en réalité validé la peine de mort pour les fœtus étant pleinement consciente du caractère monstrueux d'une telle mesure et dont elle savait pertinemment que sa généralisation était inévitable en dépit de ses remords<sup>55</sup> : *« J'ai insisté à plusieurs reprises sur le caractère dissuasif du projet. Je sais que je n'ai pas convaincu certains d'entre vous, mais je suis persuadée que la consultation que nous prévoyons [avant confirmation de la décision d'avorter] est essentielle. (...) Peut-être ne parviendra-t-on pas toujours à dissuader les femmes de recourir à l'avortement, mais du moins leur offrira-t-on un réconfort qui fera l'entretien n'aura pas été inutile. » « Offrir un réconfort » : une délicate attention destinée à excuser moralement le meurtre.*

Pierre Joxe avait fait preuve de beaucoup plus de bon sens et de courage, et n'avait pas hésité à faire tomber les masques en souhaitant dès le départ l'élargissement désastreux mais inévitable des conditions d'application de cette loi<sup>56</sup> : *« Il est évident qu'un jour, dans quelques mois, dans quelques années peut-être, l'avortement sera non seulement libre mais remboursé par la Sécurité sociale. Personne n'en doute. »* Il allait d'ailleurs pour lui de soi qu'il ne fallait en aucun cas insister sur l'aspect moral épouvantable de cet acte en exigeant une demande écrite, comme il le rappelait lui-même à

---

<sup>54</sup> Journal Officiel, 1<sup>ère</sup> séance du 26 novembre 1974

<sup>55</sup> Journal Officiel, 3<sup>ème</sup> séance du 28 novembre 1974

<sup>56</sup> Journal Officiel, 3<sup>ème</sup> séance du 27 novembre 1974



l'Assemblée<sup>57</sup> : « *L'amendement qu'a retenu la commission supprime la procédure de la demande écrite. Cette formalité est une contrainte que rien ne justifie. En effet, elle oblige à formuler quelque chose qui est évidemment douloureux, difficile à dire et encore plus à écrire.* »

Le problème moral que l'on voulait cacher ne cessait pourtant de réapparaître, au point qu'il fut nécessaire de prévoir la liberté de conscience pour les médecins refusant de pratiquer l'avortement. D'ailleurs, puisqu'on nous dit finalement que la loi a réglé en réalité le problème moral, les mères de famille qui ont avorté devraient n'éprouver aucune difficulté à en parler avec leurs autres enfants qui ont échappé à ce sort funeste : ce serait même salutaire et permettrait à ses enfants de mieux comprendre de quoi leurs parents sont capables. Le couperet n'est pas passé loin : une question de chance finalement pour les enfants survivants.

Il est assez cocasse de noter que l'abolition de la peine de mort a été votée en France pour des criminels endurcis quelques années après seulement la légalisation de la mise à mort des fœtus. Magnifique prouesse de la bien-pensance ! Et ce d'autant plus que la loi a poursuivi son travail mortifère en autorisant l'infanticide thérapeutique permettant l'élimination des fœtus a priori malformés, 1<sup>er</sup> stade de l'eugénisme annoncé par la loi en dépit des dénégations de Simone Veil (« *Pour certains, nous ouvrons la voie, avec l'avortement, à l'euthanasie et à l'eugénisme (...)* »<sup>58</sup>)

L'enfant ayant ainsi perdu son statut absolu de personne morale et étant devenu un objet de production et un « droit », il est impossible de résister à la vague de l'eugénisme, de la procréation médicalement assistée ou de la gestation pour autrui. Ce n'est qu'une question de temps. Toutes ces discussions morales, ainsi que les avis de ces prétendus « comités d'éthique » qui postulent au grand concours de la sagesse universelle, ne sont que de pitoyables pantomimes d'une pensée morale désarticulée.

L'islam ne peut donc guère être incité à respecter une société qui a ainsi décidé de s'autodétruire. C'est au contraire le dégoût qu'elle inspire qui marque plus sûrement les esprits religieux imprégnés par la recherche du sens de la vie et qui acceptent la dimension transcendante de l'univers, irréductible à la volonté humaine. Rappelons la position du Conseil européen des fatwas et la recherche, organisme chargé de la jurisprudence pour les musulmans vivant en pays de mécréance<sup>59</sup> : « *L'avortement est illicite au regard de la shari'a islamique, que ce soit au cours de la première période de grossesse ou après celle-ci, et le degré de gravité du péché évolue en fonction des étapes de la grossesse. Le degré de gravité est moindre au début de la grossesse qu'il ne l'est par la suite, et plus la grossesse est avancée, plus l'interdiction est affirmée. Lorsque la grossesse atteint 120 jours, l'interdiction devient absolue, car cela est assimilé à un meurtre qui nécessite le versement du prix du sang d'un montant de 500 dirhams ou environ 213 g d'or. La seule exception à cette interdiction peut être faite si la grossesse présente un danger pour la vie de la mère (...).* » En tout état de cause, la qualification

---

<sup>57</sup> Journal Officiel, 3<sup>ème</sup> séance du 27 novembre 1974

<sup>58</sup> Journal Officiel, 2<sup>ème</sup> séance du 28 novembre 1974

<sup>59</sup> Premier recueil, éd. Tawhid, présentation Yusuf Al-Qaradawi, préface Tariq Ramadan, pages 126 et 127

morale de l'avortement et les règles de rachat du péché en islam sont issues de la loi de Dieu et non de celle d'un homme qui déciderait de la morale à sa guise, ce qui est totalement inacceptable car contrevenant à la toute-puissance de Dieu sur sa création.

De même, l'extension inévitable de cet affaissement moral sous la forme des inévitables (ce n'est qu'une question de temps) procréation médicalement assistée, gestation pour autrui, euthanasie, facilitent grandement l'exploitation par les fondamentalistes de l'écœurement qui saisit tout musulman à la vue de la contestation par l'homme de l'ordre naturel et donc divin, comportement opposé à celui de la soumission exigée par le Coran. Cet affaissement s'exprime d'ailleurs de façon plus générale dans la vague actuelle de rejet de l'autorité qui caractérise notre société : Zones À Défendre totalement illégales et qui se parent des vertus du jaillissement utopiste nés dans les cerveaux indifférenciés de toutes les « Camille » ; exercice de l'autorité légitime de l'État démocratique contre l'illégalité qualifiée de « violence d'État » par les anarchistes libertaires ; agressions extrêmement violentes avec tentatives de meurtre contre les forces de l'ordre devenues banales et faisant l'objet d'une grande clémence par comparaison avec les poursuites engagées contre les groupes qui défendent, sans violence physique, la notion d'identité et de souveraineté nationale ; refus de la « sélection » à l'université et occupation avec dégradations massives des locaux universitaires ; etc. Bref, toute cette chienlit donne la nausée.

### **3.4 Un passé colonial mal digéré**

Dans le cas particulier de la France, il est aussi un levier offert aux fondamentalistes pour dresser les musulmans contre le pays : le passé colonial. Les valeurs musulmanes orthodoxes étant incompatibles avec les valeurs traditionnelles de la société française, celles-ci créent naturellement un rejet plus ou moins exprimé du modèle français qui se renforce avec les difficultés croissantes d'intégration liées à toutes sortes d'obstacles culturels, le pourrissement de cette situation pouvant faire l'objet d'une instrumentalisation intéressante avec un peu de patience. En effet, Les tentatives de fracture de la société française par les actes terroristes commis par des musulmans fondamentalistes sont sans doute beaucoup moins efficaces que le lent mais irréversible travail de sappe culturel mené dans ce domaine avec la bénédiction des défenseurs du multiculturalisme. Jules Monnerot explique bien comment il est possible de tirer parti de ce processus de délitement psychologique :

*« La vie moderne, surtout dans les grandes villes, est vulnérante : il y a un point à partir duquel l'homme frustré, quelles que soient les apparences dociles qu'il garde, est un homme irréconciliable. Il ne pourra plus être un révolté les ressorts de la révolte sont brisés. (...) Les religions séculières qui les agglomèrent les réintroduisent dans la social et les arrachent à la dérélition. (...) Il arrive que l'homme frustré, à partir du point où il est devenu incapable à la fois de révolte et de réconciliation, « tire un trait », comme celui qui sépare du résultat les chiffres d'une addition. Le compte en est arrêté, le montant en est trop élevé pour pouvoir être réglé dans ce monde comme il va. Ce qui a offensé l'offensé, humilié l'humilié, est devenu inexpiable. (...) L'homme irréconciliable, tiré désormais à un nombre suffisant d'exemplaires, est prêt*

à placer son ressentiment comme un capital. Il consent alors à une « conjuration », à un « islam » comme une délégation générale des injures à venger et des revanches à prendre. »

Il s'agit ainsi pour les fondamentalistes d'exciter en particulier contre la France les populations maghrébines ou africaines immigrées, notamment celles d'origine algérienne, et de les entretenir dans le ressentiment d'un passé colonial d'autant plus vif que l'Algérie n'a guère évolué depuis qu'elle est indépendante ; ce n'est que depuis quelques mois que les choses bougent. Il est vrai qu'on voit parfois plus de drapeaux algériens en France sur certaines places à Paris que de drapeaux français : l'Algérie serait-elle en train de coloniser la France ? L'exploitation du ressentiment algérien pose néanmoins un problème : le million de rapatriés qui ont été obligés de fuir en quelques semaines l'Algérie musulmane indépendante, leur sécurité n'étant plus assurée dans un contexte de chasse à l'homme du mécréant français entretenu par le F.L.N. et de massacre de dizaines de milliers de harkis. Ce passé étant bien embarrassant, il faut donc rendre la critique de l'Algérie taboue en culpabilisant sans cesse une France anciennement colonialiste, sur la base bien entendu d'une présentation totalement tronquée de ce passé colonial.

Bernard Lugan, historien spécialiste de l'Afrique rappelle<sup>60</sup> : « L'histoire officielle algérienne soutient que l'armée française ayant été vaincue, ou du moins mise en grande difficulté par les combattants du Front de Libération Nationale (F.L.N.), le général de Gaulle fut donc contraint d'accepter l'idée de l'indépendance. La réalité est autre car ce fut une fois la victoire clairement remportée sur le terrain, que le général de Gaulle accorda l'indépendance à l'Algérie pour des raisons économiques et ethniques. (...) Ce fut alors que l'armée française était victorieuse sur le terrain que le général de Gaulle, revenu au pouvoir pour maintenir l'Algérie dans le giron français, entama au contraire le processus qui allait conduire le pays à l'indépendance. Les raisons de ce revirement ont été maintes fois discutées et, parmi elles, deux semblent dominer : 1) le souci de préserver l'identité française menacée par une politique d'intégration : « Nous sommes quand même avant tout un peuple européen de race blanche, de culture grecque et latine, et de religion chrétienne. Essayez d'intégrer de l'huile et du vinaigre. Agitez la bouteille. Au bout d'un moment, ils se sépareront de nouveau. Les Arabes sont les Arabes, les Français sont les Français. Vous croyez que le corps français peut absorber dix millions de musulmans qui demain seront peut-être vingt millions et après-demain quarante ! » (Cité par Stora, 1999) ; 2) la volonté d'en finir avec le fardeau économique algérien. (...) Ainsi, pour le chef de l'État, l'Algérie n'était plus qu'une « affaire » qu'il convenait de terminer au plus vite afin de pouvoir redéployer les moyens de la France sur d'autres terrains. »

En effet, le bilan de la colonisation de l'Algérie ne correspond pas selon Bernard Lugan au dogme conforme au souhait de l'Algérie et imposé en France par la pensée unique : « Entre 1947 et 1955 l'Algérie reçut de la Métropole pour plus de 13 milliards de subventions. (...) En 1959, toutes dépenses confondues, l'Algérie engloutissait 20% du budget de l'État français. (...) Ce gouffre économique s'explique. En Algérie, les dépenses publiques s'élevaient en 1955 à 40% de la production. Comme le développement

---

<sup>60</sup> « Algérie, histoire à l'endroit », éd. Bernard Lugan, février 2017, pages 163, 173 et 178

*économique de l'Algérie était insuffisant pour accroître la matière imposable, ce fut en dernière analyse le Trésor métropolitain qui, non seulement assura l'équilibre du budget ordinaire de l'Algérie mais prit également à sa charge l'essentiel des dépenses d'investissement. (...) Pour la France, le fardeau algérien était donc devenu impossible à porter car, en soulageant les misères, en soignant, en vaccinant et en faisant reculer la mortalité infantile, elle avait créé les conditions de la catastrophe. (...) Chaque année, à partir du lendemain du second conflit mondial, 250.000 naissances étaient comptabilisées en Algérie, soit un accroissement de 2,5% à 3% de la population, d'où un doublement tous les 25 ans. »<sup>61</sup>*

En réalité, Bernard Lugan rappelle que « *la France s'est ruinée en Algérie alors qu'elle n'y avait aucun intérêt économique réel.* » Il rappelle également que « *En 1962, en donnant l'indépendance à l'Algérie, la France y laissait : 54.000 kilomètres de routes et de pistes (...) dont 31 routes nationales dont près de 9.000 kilomètres étaient goudronnés ; 4.300 kilomètres de voie ferrée ; 4 ports équipés aux normes internationales, 23 ports aménagés (...); une douzaine d'aérodromes principaux ; des centaines d'ouvrages d'art ; des milliers de bâtiments administratifs, casernes, bâtiments officiels ; 31 centrales hydroélectriques ou thermiques ; une centaine d'industries importantes (...); des milliers d'écoles, d'instituts de formation, de lycées, d'universités (...); des hôpitaux (...).* »<sup>62</sup>

D'autres historiens contesteront sans doute cette vision qui s'accorde mal avec la culpabilisation de la France coloniale encore tellement en vogue pour faire oublier les échecs cuisants rencontrés par les ex-colonisés.

Il n'en reste pas moins que la France « doit payer » encore aujourd'hui pour ce qu'elle a fait en Algérie et doit, repentante, se soumettre au dogme colonial, jusqu'à célébrer un massacre d'Algériens à Paris le 17 octobre 1961 qui n'a visiblement pas eu lieu<sup>63</sup>. La France ne peut être que repentante, un point c'est tout.

---

<sup>61</sup> « Algérie, histoire à l'endroit », éd. Bernard Lugan, février 2017, pages 199 et 200

<sup>62</sup> « Algérie, histoire à l'endroit », éd. Bernard Lugan, février 2017, pages 198 et 199

<sup>63</sup> « Algérie, histoire à l'endroit », éd. Bernard Lugan, février 2017, chapitre : « le 17 octobre 1961 à Paris : un massacre imaginaire ? », pages 183 à 196

## 4 LA STRUCTURATION DE LA LUTTE PAR UNE MINORITE AGISSANTE

Le réveil des musulmans incités à apprendre beaucoup mieux leur religion et leur sensibilisation à la déliquescence du modèle occidental ne parviennent néanmoins pas à transformer suffisamment de musulmans modérés en jihadistes au sein de cette masse molle en raison de l'affadissement provoqué par le contact avec le confort matérialiste et l'assistanat social dont profite largement certaines couches de la population. Une minorité agissante, comme souvent dans une préparation révolutionnaire, intervient donc dans la sphère médiatique, politique et judiciaire pour préparer le terrain en retournant contre la République française les droits qu'elle accorde à tous ses sujets. Les nazis n'ont pas fait différemment en obtenant démocratiquement le pouvoir avant de balayer le système en place pour installer un régime dictatorial.

### 4.1 Principes d'organisation de la lutte politique

Avant d'évoquer certaines spécificités françaises, il est utile d'explicitier les principes de cette lutte, remarquablement mis en évidence par Jules Monnerot :

*« L'islam nous a légué le modèle d'une société où le politique et le sacré sont confondus. Le Coran était la règle indissolublement religieuse, politique et civile. Les infidèles ne pouvaient être que des tributaires. Ils étaient objets de l'histoire et du droit, non sujets. L'empire ottoman se contenta de leur prendre leurs enfants pour en faire des janissaires. Pendant la grande période conquérante, ce qu'il y avait dans l'islam d'État, au sens que nous donnons à ce mot, participait de la doctrine sacrée du prophète, était le corps, la chair et la vie de la doctrine. »*

*« Cette confusion du politique et du religieux fut une des caractéristiques majeures du monde islamique : elle permet à des chefs d'État d'agir en dehors des frontières de leurs États en tant que « commandeurs des croyants » (Emir al muminim). Ainsi des khalifes ont disposé d'instruments dociles, d'âmes damnées, partout où il y avait des hommes qui relevaient de leur autorité. Les frontières territoriales, par lesquelles certains de leurs sujets semblent leur échapper, ne sont que des obstacles matériels (...). »*

*« De manière assez comparable à ce qui se produisit lors de l'apparition de l'islam, le « communisme » se présente à la fois comme religion séculière et comme État universel. (...) Religion séculière, il draine les ressentiments, organise et rend efficace les impulsions qui dressent des hommes contre des sociétés où ils sont nés, il travaille obstinément à entretenir, favoriser, accélérer cet état de séparation d'avec elles-mêmes, et de sécession d'une partie de leurs forces vives qui précipite les rythmes de la dissolution et de la destruction. »*

*« Ces religions n'ont pas de frontière. La Russie soviétique, qui n'est que le centre géographique d'où rayonne l'expansion communiste, ne peut admettre de frontières que provisoires. Les frontières de l'expansion russe ne tracent jamais à cet « islam » en marche que des limites temporaires. Le communisme, comme l'islam conquérant, ignore la distinction du politique et du religieux (...). »*

*« En tant qu'« islam », et l'entreprise russe communiste, et l'entreprise pangermaniste « aryenne » ont subordonné en principe le monde entier qu'elles veulent régir à cette « participation mystique » d'une*

« orthodoxie » et d'un peuple historique (surtout de la suprême élite de ce peuple, en qui s'incarne la « race » dans le système hitlérien, et la doctrine marxiste, c'est-à-dire la « science », dans le système russe). »

« Dans le national-socialisme allemand, comme dans le communisme, il y avait conjonction d'une tyrannie politique, d'un « islam » [conjonction conquérante d'une religion et d'un peuple], et d'une « doctrine de la prédestination ». »

Le danger est d'autant plus grand que les Occidentaux ne comprennent pas la nature du danger. Jules Monnerot écrivait avec beaucoup de clairvoyance (communisme et islam étant transposables) :

« Pour l'homme cultivé d'Europe ou d'Amérique, s'il n'est pas communiste, le communiste est un fanatique religieux au service d'un empire en expansion qui tend à la domination mondiale. Aux yeux des communistes, il n'en est pas ainsi : l'avènement du communisme est « ce qui doit arriver » : toute l'histoire, tout le passé humain ne prend de sens que par ce fait futur. Le communisme est en marche. La religion n'est religion que pour les autres. Pour le religionnaire, elle n'est que la forme la plus haute de la vérité. Aux yeux du vrai croyant, il n'y a plus de Russie, mais ce croyant ne croit pas qu'il est croyant : il est en possession de la vérité, c'est-à-dire qu'il prend « ce qui le possède » pour la vérité [cf. les musulmans parlent de l'islam comme « LA » religion puisque, par définition, c'est la seule vraie religion et la seule qui doit être]. On le voit saisi pour cette « vérité » d'un attachement actif que la vérité (dans la science) n'a pas coutume d'inspirer, et qu'elle ne demande pas. Le communisme est une confession et cette confession a quelque chose comme une patrie ; de ce fait, une telle patrie n'est pas une patrie comme les autres. Le communisme est à la Russie soviétique comme à l'empire abbasside la religion islamique : ce n'est qu'une comparaison, mais nécessaire : le communisme n'est pas un « parti nationaliste étranger », c'est une secte religieuse de conquérants du monde pour qui la Russie n'est que la position fortifiée à partir de quoi on livre bataille. »

« Le marxisme est pour le présent une doctrine de la prédestination sociologique (...) et, pour le futur, un messianisme de l'espèce humaine. C'est que, hors du prolétariat, il n'est point de salut. Tout se passera sur terre. Le peuple élu, le prolétariat opprimé verra le châtement de ses oppresseurs. (...) Mais il ne s'agit pas d'attendre la réalisation de la promesse : il faut y travailler. Et des échecs, il n'y a jamais que cette conclusion à tirer : le moment n'était pas venu, les temps n'étaient pas mûrs. »

#### **4.2 Une extrême-droite française et un islamo-gauchisme providentiels**

À vrai dire, les fondamentalistes n'ont eu jusqu'à aujourd'hui que peu à craindre de la classe politique française. Si l'Italie est le pays de la Commedia dell'arte, il est incontestable que la France a eu elle aussi ses grands bouffons, au premier rang desquels Jean-Marie Le Pen, si l'on en juge par l'effet désastreux qu'il a eu pendant des décennies sur le débat politique français. Par son comportement brutal, son absence d'envergure politique réelle, ses petites phrases odieuses répétées à l'envi, sa suffisance enrobée toutefois dans une grande faconde, Jean-Marie Le Pen, avec l'aide soutenue d'un système médiatique acquis depuis longtemps à gauche mais ravi d'avoir dans la manche un personnage capable d'assurer des audiences record, a sclérosé pendant des décennies des questions essentielles touchant à l'immigration et à l'identité nationale. Ses prises de

position ont été catastrophiques car elles ont transformé ces sujets fondamentaux en tabous, jusqu'à créer une gangue qui a absorbé et neutralisé la droite « classique ». Empêtrée dans le politiquement correct, sa propre lâcheté, la peur d'être stigmatisée et ses petits calculs politiques, la droite « la plus bête du monde » a filé doux et a répété comme un perroquet la leçon qu'on lui avait fait apprendre : entre islam et islamisme, pas d'amalgame.

Quant à l'instrumentalisation de la gauche, elle s'est faite toute seule avec l'aide de l'islamo-gauchisme, trop content de trouver des minorités prétendument maltraitées pour vomir sa haine de l'histoire de France et de ses valeurs de tradition chrétienne comme le rappelait si bien le général de Gaulle. Laïcards revanchards, voulant mettre à genoux le christianisme pour mieux lui couper la tête et pas insensibles au discours complotiste et anticapitaliste, les islamo-gauchistes libertaires ont fait temporairement de l'islam leur allié pour mieux abattre leur ennemi chrétien (qui a eu le mauvais goût de s'opposer à l'interruption volontaire de grossesse et à la promotion de l'homosexualité au travers du mariage pour tous - l'islam aussi, mais l'islam sait collaborer temporairement avec ses ennemis laïcs dans d'autres domaines pour avancer ses pions -), tout en étant persuadés de pouvoir soumettre à terme n'importe quelle religion à leur diktat utopiste.

Ainsi, Edwy Plenel, dont les ouvrages ne portent aucune trace de son éventuelle connaissance des textes sacrés de l'islam, porteur de valises de Tariq Ramadan à ses heures perdues, n'hésite pas à étaler ses délires messianiques et ses obsessions mentales dans des ouvrages sans consistance, en particulier le terriblement consternant « *Pour les musulmans* »<sup>64</sup>, analyse politico-sociologique totalement dépourvue de la moindre référence documentaire, ce qui est quand même assez inouï pour quelqu'un qui prétend donner des leçons de professionnalisme à tous les journalistes. Grand pourfendeur du colonialisme et grand défenseur du multiculturalisme, celui-ci n'hésite pas, absorbé par son angoisse existentielle de toute « essentialisation », à faire un grand ragoût pathétique et grandiloquent de toutes les cultures : « *En défense de toutes celles et de tous ceux qu'ici même, la vulgate dominante assimile et assigne à une religion, elle-même identifiée à un intégrisme obscurantiste, tout comme, hier, d'autres humains furent essentialisés, caricaturés et calomniés, dans un brouet idéologique d'ignorance et de défiance qui fit le lit des persécutions. L'enjeu n'est pas seulement de solidarité mais de fidélité. À notre histoire, à notre mémoire, à notre héritage. Pour les musulmans donc, comme on l'écrirait pour les juifs, pour les noirs, ou pour les roms, mais aussi pour les minorités et pour les opprimés. Ou, tout simplement, pour la France.* »<sup>65</sup>

Edwy Plenel ne fait en réalité que reprendre la pensée de Tariq Ramadan<sup>66</sup> : « *Il faut aujourd'hui que les concitoyens, ou les citoyens, sortent de leur ghetto et surtout une chose, combattent tous les racismes ensemble mais pas de façon isolée. Ce n'est pas une question islamique, comme la question noire n'est pas une question noire, comme la question juive n'est pas une question juive. C'est une question*

---

<sup>64</sup> Publié en 2014 aux éditions La Découverte.

<sup>65</sup> « *Pour les musulmans* », éd. La Découverte, page 29

<sup>66</sup> Émission hebdomadaire de France 2 « Islam », consacrée à l'islamophobie, mars 2012, invité : Tariq Ramadan

*citoyenne et c'est une question de droits humains. Il faut qu'ensemble nous ouvrons un vrai front de résistance à toutes les tentations populistes et à toutes les instrumentalisation des racismes. »*

### **4.3 La cinquième colonne des idiots utiles**

Mais Edwy Plenel n'est finalement qu'un des représentants emblématiques des « idiots utiles » nécessaires à l'islamisation de la France. Là encore, Jules Monnerot explique avec une clarté remarquable la nature des alliés conscients ou inconscients – sympathisants ou crypto-islamistes – recherchés pour détruire l'ordre ancien :

*« Le type d'armée que Lénine préconise est adapté à ce type de guerre non militaire que connaît le XX<sup>ème</sup> siècle : « Il faut que nous ayons partout des hommes...dans toutes les couches sociales, sur toutes les positions permettant de connaître les ressources du mécanisme de l'État...il nous faut de tels hommes, non seulement pour la propagande et l'agitation, mais encore et surtout pour l'organisation ». »*

*« Grâce à une série de déformations et simplifications qui en feront une nourriture affective plus assimilable, le marxisme répondra mieux aux besoins de ceux qu'il exalte. (...) L'élan de cet « islam » nouveau [le communisme] risquerait d'être brisé s'il ne trouvait au dedans de la citadelle les transfuges qui doivent ouvrir les portes. D'où l'importance attachée dès l'abord aux « intellectuels » par les bolcheviks, intellectuels eux-mêmes, et qui avaient renversé un régime parce qu'ils avaient su trouver (ou du moins ils le pensaient) « la théorie juste ». Tout se passe comme si les bolcheviks n'avaient jamais douté qu'à la destruction de la bourgeoisie la bourgeoisie dût prêter son concours, que la « mauvaise conscience » bourgeoise dût seconder puissamment cette « conscience socialiste que l'Intelligentsia apportait aux ouvriers de l'extérieur ». (...) En d'autres termes, dans l'histoire et la description du communisme, on n'a pas accordé aux sympathisants la part qui leur revenait. (...) La bourgeoisie qui se référait soit aux droits de l'homme, soit aux idées chrétiennes, ne s'est jamais tenue pour une aristocratie de naissance : elle se justifiait à ses propres yeux par le travail, le mérite ; le mécanisme psychologique des conversions bourgeoises au communisme était favorisé par la morale reçue dans la bourgeoisie elle-même, la cause des travailleurs se confondant avec la cause de la justice. À partir de l'intervention du communisme dans l'histoire, la question change ; elle devient : « la foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère ? » Les « sympathisants » (c'est alors que ce mot entre dans la langue) ne risquent plus d'en être quittes pour un élan du cœur. Il faudra qu'ils agissent, ou qu'ils favorisent l'action des autres ; autant dire qu'ils sont engagés dans la guerre bien qu'ils ne soient pas « bons pour le service armé » ; ils doivent concourir aux séductions de la propagande et, du dedans, à l'investissement de la « société bourgeoise ». Le cas échéant, on leur demande une complicité plus active. »*

*« Après la défaite allemande notamment, apparurent çà et là des hommes-satellites assujettis à l'action des communistes et non à leur pensée. D'eux, ce n'est pas une adhésion que l'on requiert : c'est un concours. Étant donnés les fonctions qu'ils détiennent, il est peu souhaitable qu'ils affichent une obédience inopportune ; cela pourrait avoir effet de les écarter de leur poste, donc de les rendre inutilisables. Peu souhaitable même que le concours qu'on leur demande s'accompagne d'une secrète mais sincère adhésion. Il est préférable qu'ils restent les bourgeois qu'ils sont, c'est ainsi qu'ils servent le mieux ; l'intérêt répond*



*mieux de leur docilité. Ainsi inspireront-ils d'ailleurs plus de confiance à ceux-là mêmes qu'ils ne peuvent trahir que dans la mesure où ils leur ressemblent. Ces hommes-satellites sont improprement nommés « crypto-communistes ». »*

#### **4.4 Lutte médiatique et taqiyya**

Dans un monde où la communication a pris une telle place, la manipulation des opinions publiques par les médias et les réseaux sociaux est devenu le nerf de la guerre et du pouvoir. Le prétendu scandale « Cambridge analytica » dénoncé avec effroi par les médias français à franchement de quoi faire rire. Que font les politiques depuis toujours, si ce n'est influencer – et manipuler – l'électorat sur la base d'enquêtes d'opinion diverses et variées pour cibler de plus en plus précisément leurs messages ? C'est leur métier ! Les moyens de communication modernes permettent seulement d'exploiter de façon de plus en plus élaborée des informations au demeurant fournies librement par une population qui n'est jamais qu'un troupeau consumériste enchanté par les chaînes modernes que constituent les réseaux sociaux. Les fondamentalistes l'ont bien compris qui ont développé une propagande poussée sur ces réseaux sociaux afin de répandre la bonne parole chez les musulmans. Cette propagande, écrite et vidéo, est très professionnelle, tant sur le fond que sur la forme.

De leur côté, les institutions publiques ont déjà entamé sans toujours s'en rendre compte le processus de promotion de l'islam à la télévision et à la radio via la promotion de la « diversité », nouveau totem magique de l'époque moderne. En effet, le contrôle des médias audiovisuels par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (C.S.A.) doit assurer la promotion de l'idéologie de la « diversité » voulue par le législateur comme le rappelle le C.S.A.<sup>67</sup> : « *La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté constitue une avancée du législateur puisqu'elle a confié au Conseil la mission de veiller : « (...) à ce que la diversité de la société française soit représentée dans les programmes des services de communication audiovisuelle et que cette représentation soit exempte de préjugés ».* » Le C.S.A. en tire la conclusion logique<sup>68</sup> : « *L'expression de la diversité de la société française doit désormais s'imposer sur les antennes des télévisions et des radios* » : en d'autres termes, les valeurs traditionnelles qui ont fait la France depuis mille ans doivent désormais s'effacer pour laisser la place à celles des nouveaux colonisateurs. Le C.S.A. veille ainsi à ce qu'« *une proportion significative des rôles soit interprétée par des comédiens perçus comme contribuant à la représentation de la diversité de la société française. Ainsi, le groupe TF1 s'est engagé à ce que, au minimum, 60% des épisodes de fiction française de TF1, diffusés en première partie de soirée et mis en production en 2016, comportent au moins un personnage « perçu comme non blanc* ». » À quand la discrimination positive en faveur de

---

<sup>67</sup> Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, « Rapport au Parlement relatif à la représentation de la diversité de la société française à la télévision et à la radio (exercice 2016) », page 5

<sup>68</sup> Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, « Rapport au Parlement relatif à la représentation de la diversité de la société française à la télévision et à la radio (exercice 2016) », page 5

l'islam avec des personnages « perçus comme musulmans » et l'éviction des personnages « perçus comme chrétiens » ? Pour résumé : le temps s'annonce orageux pour les Français de souche, blancs, hétérosexuels et qui croient en quelque chose (surtout s'ils sont chrétiens) !

Quant à la critique de l'islam, le C.S.A. est attentif en pratique à ce qu'elle ne puisse pas être trop directe et violente pour ainsi « *veiller à ne pas discriminer volontairement ou involontairement au travers notamment de la diffusion de visions stéréotypées ou de propos véhiculant des amalgames ou des discriminations.* »<sup>69</sup> Or le C.S.A. n'a aucune compétence permettant de justifier sa légitimité sur les sujets religieux.

Reste donc aux fondamentalistes à s'assurer que le reste du système médiatique est sous contrôle car si la réalité de l'islam doit être dévoilée à tous les musulmans pour les inciter au jihad, il faut bien entendu en revanche tenir éloigné le reste de la population de ce dévoilement, de peur de l'effrayer et de le voir réagir, car les fondamentalistes préfèrent mener à l'abattoir de doux agneaux qui ne font que bêler plutôt qu'un troupeau révolté. La dissimulation ou « *taqiyya* » (terme bien connu dans la culture musulmane) est donc la règle vis-à-vis des mécréants dans tous les lieux publics (télévision, radio, conférences, etc.), encore que, il faut bien le reconnaître, nombreux semblent être les citoyens français qui semblent se plaire dans un aveuglement conscient mais rassurant. Mais entre aveuglement sincère et aveuglement calculé, il n'est pas toujours facile de faire la part des choses. Jules Monnerot écrivait : « *Il est d'autres hommes-satellites. Mentionnons pour mémoire ces « innocents utiles » qui semblent trop utiles pour être tout à fait innocents. Faisant preuve par ailleurs d'esprit critique, ils ont d'une naïveté et d'une crédulité trop spécialisées, trop localisées, trop conséquentes pour être universellement reçues comme sincères. Ils semblent bien qu'ils ne voient que ce qu'ils veulent. Le rapport de ce qu'ils consentent à voir à ce qu'ils refusent de connaître les définit.* »

Et vis-à-vis de la masse non musulmane susceptible de s'éveiller et de réagir, Jules Monnerot décrivait bien la conduite à tenir : « *Le communisme triche toujours puisqu'il joue toujours aussi un autre jeu que celui qu'il déclare jouer. La notion même de franc jeu lui est foncièrement étrangère. C'est une caractéristique de l'ennemi à laquelle il s'adapte et qui le confirme dans le mépris qu'il porte à cet ennemi et dans la conviction qu'un adversaire qui se lie lui-même est voué à la défaite. (...) Les états-majors communistes, avant d'être les maîtres, exigent la démocratie pour avoir les mains libres : ce n'est qu'un champ de bataille. L'armée bolchevique obtient ainsi le terrain sur lequel elle sait le mieux manœuvrer, précisément parce qu'elle n'est pas démocratique. La démocratie pour elle c'est d'enlever aux adversaires le pouvoir de se concerter. Ici le système de la « fraction » fait merveille. Étant démocrates, les adversaires ne sont pas organisés ni hiérarchisés, ils n'opposent aux manœuvres concertées que dispersion et confusion.* »

Afin de maintenir le tabou, les fondamentalistes recourent ainsi par journalistes complaisants interposés au spectre habituel du fascisme, du nazisme ou du racisme pour museler la véritable opposition. Même des personnalités musulmanes a priori non violentes se laissent prendre au jeu

---

<sup>69</sup> Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, « Rapport au Parlement relatif à la représentation de la diversité de la société française à la télévision et à la radio (exercice 2016) », page 11

de l'amalgame, ainsi Tareq Oubrou : « *Le droit positif laïc le permet. Il est possible de critiquer et même de ridiculiser une religion et, indirectement, ses adeptes. Il n'en reste pas moins vrai que, en critiquant l'islam ou même l'islamisme, c'est toujours à l'Arabe que l'on pense, consciemment ou inconsciemment. C'est un racisme qui s'ignore ou qui ne dit pas son nom.* »<sup>70</sup> Visiblement, il ne vient pas à l'esprit de Tareq Oubrou que le problème fondamental se situe non pas au niveau de la race mais à celui de la religion.

Les fondamentalistes et leurs collaborateurs au sein du journalisme ont également recours au nouveau totem de l'islamophobie qui caractérise à leurs yeux tout ce qui contribue à porter un regard critique sur l'islam, de sorte à arriver à un monopole de la parole publique dans les grands médias et à focaliser toute l'attention du public sur des ennemis bien choisis et qu'il est aisé de vilipender, ce qui permet de détourner les regards de l'essentiel.

Cette diversion sur ces victimes expiatoires qui s'opposent à l'islam s'accompagne également de menaces. De façon générale, la tactique utilisée est clairement explicitée par Jules Monnerot : « *Le spectacle d'une sélection de complaisants que leur complexion porte à « se mettre en avant », et qui n'ont pas l'habitude d'analyser en termes de forces et de rapports de forces une situation historique, de déterminer la nature exacte des forces en présence, a sans doute suggéré aux communistes qu'en tout état de cause il vaut mieux, lorsque la chose est possible, choisir soi-même ses ennemis que de se les laisser imposer. (...) De fait, ils n'appréhendent rien tant que ce qui est capable de résister, de leur résister. Ce qui leur est intolérable, c'est qu'il puisse exister d'autres modes de groupements « durs » que celui qu'ils constituent eux-mêmes. De sorte que, si l'on fait si peu que ce soit mine de leur contester ce monopole, ils crient incontinent au « fascisme ». Ils ne tolèrent que les groupements où il leur est possible de trouver des complaisants. Les autres, présents ou futurs, qu'ils soient anathèmes. Ce qu'il leur faut, c'est un unique groupement de structure forte, le leur, se développant dans un milieu uniformément labile et relâché. Ils usent maintenant du chantage hitlérien qui, en son temps, stupéfia : on peut l'exprimer à peu près ainsi : « Ne pas nous laisser faire, c'est vouloir la guerre ». Les assiégeants n'ont jamais aimé que les assiégés veillent : ils les préfèrent endormis.* »

Ainsi, si nécessaire, les organisations fondamentalistes légales n'hésitent pas à recourir à l'intimidation publique et directe de l'État, comme le Collectif Contre l'Islamophobie en France (C.C.I.F.), qui travaille ouvertement à l'islamisation de la France et qui, dans une lettre inouïe adressée en mars 2018 au président de la République française, exprimait des menaces à peine voilées : « *La jeunesse, en particulier, formée ici et voyant la promesse de liberté, d'égalité et de fraternité se réduire à peau de chagrin chaque fois que les pouvoirs publics plieront face aux extrêmes, se confortera dans l'idée de quitter la France, de s'exiler loin de leur terre natale et loin de l'immobilisme.* » Car cette jeunesse n'a bien entendu aucune intention de quitter réellement la France : elle la quittera en réalité en créant de nouveau « territoires perdus de la République » : voilà le vrai message, et la menace !

---

<sup>70</sup> « Ce que vous ne savez pas sur l'islam », Éd. Fayard, 2016, page 24

#### 4.5 *L'instrumentalisation judiciaire*

Enfin, dans ce combat politique, il ne faut pas oublier le rôle tenu par la justice que les fondamentalistes tentent d'instrumentaliser, avec l'aide de fait des institutions de défense des droits de l'homme, pour poursuivre tous ceux qui se risquent à critiquer l'islam. Ceci est d'autant plus tentant que la France a mis en place quelques lois liberticides puisque destinées à faire de certaines opinions un délit, ce qui est cocasse pour un pays qui prétend défendre la liberté d'expression et donner à tous des leçons dans ce domaine. Nous sommes ici très loin de la liberté d'expression reconnue aux États-Unis par le premier amendement à la constitution américaine : « *Congress shall make no law (...) abridging the freedom of speech, or of the press (...)* », soit : « *Le Congrès ne fera aucune loi qui (...) restreigne la liberté de la parole ou de la presse (...)*. »

Néanmoins, contrairement à la vision caricaturale que donnent souvent de la justice certains mouvements dissidents hystériques qui s'estiment persécutés, la justice française a jusqu'ici maintenu la licéité de la critique des religions, au grand dam de l'islam qui a le plus à y perdre, même s'il faut bien reconnaître que les jugements rendus doivent faire l'objet d'une analyse précise et nuancée<sup>71</sup>, compte tenu des circonstances de chaque situation mais aussi de la relative variabilité d'appréciation des situations par les tribunaux, même si la Cour de Cassation a normalement pour tâche d'assurer dans ce domaine une certaine homogénéité. Cela est d'autant plus difficile que ces questions portent sur des sujets où l'émotivité est forte, de tous côtés, et que les fondamentalistes et leurs alliés cherchent en permanence à noyer le poisson en amalgamant toute critique de la religion à des questions connexes (racisme, injure, etc.), étant parfois écoutés avec une certaine bienveillance semble-t-il par certains juges dont les opinions politiques prévalent visiblement sur leur impartialité. En effet, selon que vous faites partie de groupes d'extrême-gauche ou de groupes identitaires, la sévérité de la justice semble pour le moins assez différente en France aujourd'hui (mais depuis Jean de la Fontaine, cela ne devrait plus nous surprendre...).

Heureusement, le délit de blasphème n'a pas été (« encore » faudrait-il dire ?) validé par la jurisprudence judiciaire car ce serait l'arrêt de mort de la liberté d'expression en France. Mais l'espace dans lequel cette liberté peut se déployer s'est quand même sensiblement réduit ces dernières décennies. Il faut être vigilant et rappeler cette vérité essentielle : critiquer une religion n'est en aucun cas assimilable à une remise en cause de la dignité de la personne croyante, et encore moins à une injure ou à une incitation à la violence ou à la haine, quand bien même cette critique est ressentie de façon insupportable par certaines personnes. Critiquer est simplement l'expression d'un désaccord et c'est des désaccords que naît toute pensée.

Il est donc hors de propos et excessivement dangereux de se laisser entraîner sur le chemin glissant que proposent depuis des années Tariq Ramadan et tous ses amis recrutés dans la bien-pensance médiatique : « *Quand on vit ensemble, dans une démocratie, dans un cadre légal, il ne s'agit pas*

---

<sup>71</sup> Le lecteur pourra trouver sur le site [islametoccident.fr](http://islametoccident.fr) l'analyse de certains de ces jugements

*simplement de savoir ce que la loi permet, il s'agit aussi de savoir ce que les sensibilités reçoivent. Et quand on est dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, à partir d'un certain moment, – la liberté d'expression est un droit incontestable –, son usage doit faire l'effet ou doit être le produit d'une approche raisonnable »<sup>72</sup>. Et bien non, monsieur Ramadan, inutile de tenter de culpabiliser les consciences des mécréants en attendant que l'islam réussisse un jour à imposer sa loi en France avec le délit de blasphème. La critique de l'islam vous peine ou vous choque ? Allez faire soigner votre âme sclérosée à La Mecque.*

---

<sup>72</sup> Voir <http://islametoccident.fr/?p=552>

## Conclusion

L'islam « modéré » prétend inventer un islam compatible avec la République, seul moyen d'éviter la libanisation progressive et de plus en plus étendue de la France avec la « multiplication de territoires perdus de la République ». Pour cela, il doit nécessairement dénaturer le véritable islam de Mahomet, tel que les sources mêmes de l'islam le décrivent, et dont la doctrine est ardemment rappelée par les mouvements fondamentalistes qui connaissent bien tous ces textes authentiques. Aussi, totalement incapable de produire de façon convaincante des interprétations allant dans son sens et qui feraient autorité dans la communauté musulmane, l'islam « modéré » est en réduit à mentir aux musulmans (et aux mécréants) : occultation fréquente des textes qui fâchent (quand verra-t-on un débat à la télévision française entre un vrai fondamentaliste et un musulman « modéré » ?) ; réinvention de la doctrine musulmane sur des bases scripturaires non documentées ; idéalisation de l'histoire musulmane ; vision utopiste d'un « islam des lumières » à inventer ; etc.

Par ailleurs, bloqués dans cette impasse de l'« interprétation », certains intellectuels (musulmans ou non) proposent d'épurer d'épuration le Coran des passages, nombreux, appelant notamment au mépris, à la haine, voire à la mort des mécréants : malheureusement, c'est totalement illusoire s'agissant d'un texte sacré censé être la parole de Dieu : si on y touche, il s'effondrera comme un château de cartes. Accepter l'idée même de commencer à écarter certains textes sacrés musulmans serait commencer à vider l'islam de sa substance et il n'en restera qu'une outre vidée, pâle copie du judaïsme originel, c'est-à-dire sans aucune valeur ajoutée par rapport aux textes qui l'ont précédé et donc sans aucune utilité. Réformer l'islam, c'est conduire à une apostasie généralisée.

Les musulmans, peu au fait de leurs propres textes et éduqués dans l'ignorance volontaire des autres religions, sont loin de comprendre l'instrumentalisation dont ils font l'objet et de prendre conscience de l'enrichissement et de l'épanouissement personnel immense dont l'islam les prive en leur interdisant de facto toute ouverture au monde moderne, monde auquel la civilisation musulmane n'a guère contribué depuis plus d'un demi-millénaire, dans presque tous les domaines (médecine et biologie, sciences mathématiques et physiques, informatique, technologies de la communication, arts, etc.) – comme le reconnaissent bon nombre d'intellectuels musulmans occidentaux –.

Pour des raisons religieuses mais aussi éminemment politiques, géopolitiques, ethniques, historiques, notamment en Europe et en France (voir par exemple les batailles de pouvoir fratricides pour le contrôle de l'islam en France), des masses considérables sont ainsi privées d'une possibilité réelle d'« éveil » au monde qui les a accueillies et deviennent le jouet de luttes d'influence (entre les pays du Maghreb, la Turquie, l'Arabie Saoudite, le Qatar, etc.).

Malheureusement, le monde occidental en pleine dérive identitaire et existentielle propose de moins en moins un modèle qui fasse envie à tous ceux qui ne se contentent pas de l'explication tautologique athée du monde : « quelque chose a explosé il y a quatorze milliards d'années en créant l'univers, et nous voici ! » La crispation religieuse n'en est ainsi que renforcée et le monde occidental manque fondamentalement à son devoir d'éducation, étant trop préoccupé à ne pas léser ses intérêts économiques, quitte à compromettre – voire à abandonner – la morale qu'il prétend défendre.

Il n'y a pas de solution miracle : il faut changer le musulman en lui faisant ouvrir les yeux et en lui dévoilant la vérité pour le tirer hors de ce royaume du mensonge : vaste programme ! Chacun doit faire sa part du travail sans préjuger de la réussite ou de l'échec à venir, car les voies de Dieu sont impénétrables.

\*

\*      \*